Rapport Financier
Semestriel

30 juin 2022

P1 Indicateurs & Chiffres Clés Du Groupe

P3 Faits Marquants

P4 -10 États Financiers Consolidés IAS/IFRS

P11-13 Gouvernance, Déontologie & Gestion Des Risques

P14-24 Comptes Sociaux

CREDIT AGRICOLE DU MAROC

Rapport Financier Semestriel juin 2022

INDICATEURS & CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

Le 23 Septembre 2022 le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, réuni sous la Présidence de Monsieur Noureddine BOUTAYEB, a examiné l'évolution de l'activité de la banque et a arrêté les comptes au 30 Juin 2022. Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 28 Septembre 2022.

Durant le premier semestre 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc a maintenu la dynamique de croissance de ses activités malgré la persistance des effets de la sécheresse. Aussi, le Groupe a réaffirmé son engagement durable et indéfectible envers le monde rural en élargissant les offres qui lui sont dédiées.

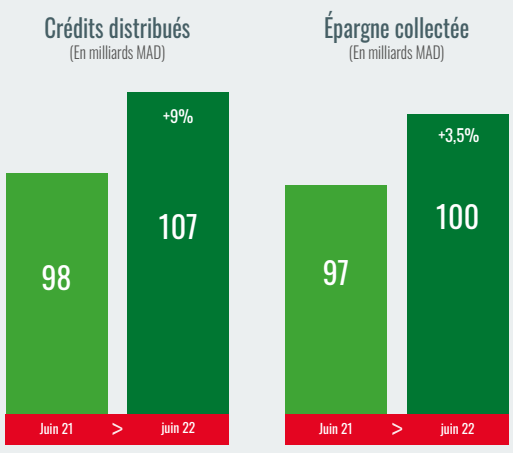

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

À fin juin 2022, malgré un contexte marqué par la sécheresse et la crise de la Covid, les emplois clientèle du Groupe Crédit Agricole du Maroc sont en augmentation de 9% comparativement au premier semestre 2021 et s'élèvent à 107 milliards de dirhams. Cette évolution est liée essentiellement au financement du secteur agricole et agro-industriel ainsi que l'accompagnement des importations des céréales par les opérateurs du secteur dans le cadre du programme des 10 milliards de dirhams décidé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'assiste, visant la lutte contre les effets de la sécheresse.

Ladite performance est portée par l'engagement du GCAM à renouveler la gamme de produits et de services qu'il propose à la clientèle représentant son cœur de cible, notamment celle relevant des différentes filières agricoles, afin de répondre au mieux à leurs besoins exprimés lors des réunions-débat organisées par la banque avec les différentes filières agricoles.

ÉPARGNE MOBILISÉE

Au terme du premier semestre 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un accroissement de 3,5% de ses ressources clientèle, soit un encours de 100 milliards de dirhams, contre 97 milliards de dirhams au 30 juin 2021. Ladite progression est essentiellement corrélée à la hausse des comptes à vue créditeurs de 15%.

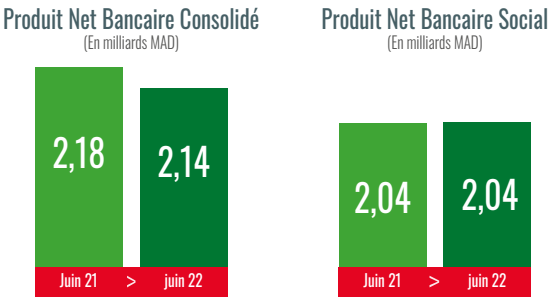

PRODUIT NET BANCAIRE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Produit Net Bancaire de 2,14 milliards de dirhams au terme du premier semestre 2022 contre 2,18 milliards de dirhams à fin juin 2021. Cette évolution est essentiellement liée à la hausse de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions respectivement de +11% et de +7,6%. Ces performances ont permis de compenser la baisse des résultats des activités de marché.

Le Produit Net Bancaire Social s'affiche à 2,04 milliards de dirhams en progression par rapport à l'année précédente (+0,2%), suite à la bonne tenue des marges d'intérêts et des commissions qui ont marqué des croissances respectives de +12% et de +9%. Ces performances ont permis de compenser la baisse des résultats des activités de marché.

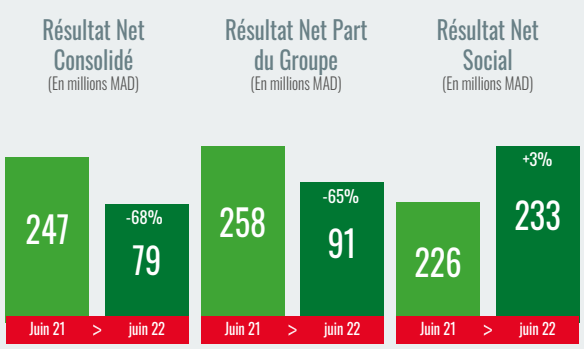

RÉSULTAT NET

À fin juin 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 79 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 91 millions de dirhams, respectivement en baisse de -68% et -65%. Cette baisse est essentiellement liée au traitement de consolidation des frais de l'OPCI Etat « Avenir Patrimoine Sécurité » et à l'augmentation du coût du risque suite au maintien de la provision spéciale « Forward Looking », constatée en raison de la sécheresse et d'un contexte incertain.

Hors impact des frais de l'OPCI et du « Forward Looking » lié à la sécheresse, le Résultat Net Consolidé et le Résultat Net Part du Groupe s'élèvent respectivement à 216 millions de dirhams et 228 millions de dirhams, soit une variation respective de -12% par rapport au premier semestre 2021.

Par ailleurs, à fin juin 2022 et au niveau des comptes sociaux, le Résultat Net s'est établi à 233 millions de dirhams, soit une hausse de +3% par rapport au 30 juin 2021, ce qui témoigne de la résilience de la banque malgré la conjoncture difficile.

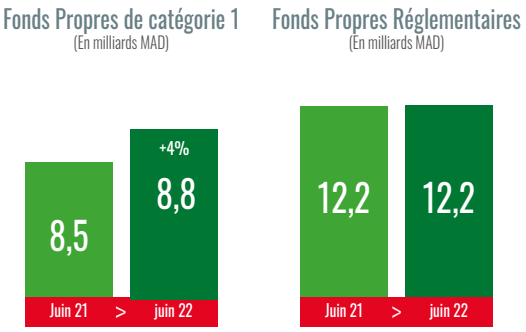

FONDS PROPRES

Au terme du premier semestre 2022, les Fonds Propres Sociaux de Catégorie 1 du Crédit Agricole du Maroc s'élèvent à 8,8 milliards de dirhams, en progression de 4% par rapport au premier semestre 2021.

En terme de total des Fonds Propres Réglementaires Sociaux, l'encours s'affiche à 12,2 milliards de dirhams au 30 juin 2022.

Par ailleurs, pour renforcer ses Fonds Propres Réglementaires le Groupe Crédit Agricole du Maroc a lancé deux émissions de dettes subordonnées classiques et de dettes subordonnées perpétuelles, respectivement de 1,2 Milliards de dirhams et de 300 Millions de dirhams.

Retrouvez le Communiqué Financier relatif au Rapport Financier Semestriel Juin 2022 sur le lien suivant :
https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications

FAITS MARQUANTS

LE SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET AU MONDE RURAL

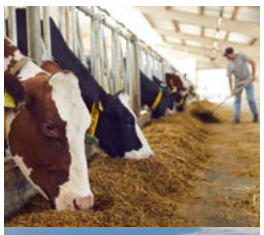

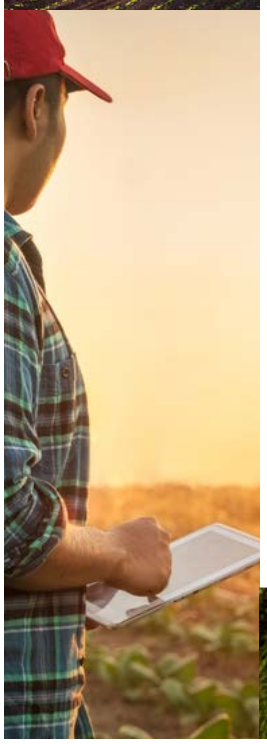

Conformément aux Hautes Instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Groupe Crédit Agricole du Maroc réaffirme son implication dans le cadre du programme de lutte contre les effets de la sécheresse portant sur un total de 10 milliards de dirhams

- Le GCAM mobilise une enveloppe financière de 6 milliards de dirhams afin d'assurer la mise en œuvre du programme exceptionnel de soutien au monde rural et de lutte contre les effets de la sécheresse et ce, à travers les axes suivants :
- Mise en œuvre de 4 produits de Financement pour atténuer les effets du déficit hydrique:
  - » Filaha Rabiiya pour accompagner les agriculteurs des périmètres adaptés dans la mise en place des cultures printanières;
  - » Al Ghars pour le financement et l'entretien de l'arboriculture;
  - » Laksiba pour la sauvegarde du cheptel;
  - » Génisses pour la reconstitution du cheptel laitier.
- Financement du comblement des besoins du marché national en céréales et aliments de bétail;
- Accompagnement financier des investissements innovants visant la reconstitution de la ressource hydrique (désalinisation des eaux saumâtres, dessalement de l'eau de mer, etc.), et ce en collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts.

Lancement d'un nouveau programme pour encourager la transition verte

Le CAM lance le programme « ISTIDAMA », avec le soutien de l'Agence Française de Développement (AFD), pour encourager les opérateurs agricoles et agro-industriels à optimiser leur mode de production et de consommation en investissant dans des solutions d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et d'efficacité des ressources.

Signature d'un accord-cadre dans le cadre de la protection sociale

Le Crédit Agricole du Maroc, le ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, la CNSS et l'ANCFCC ont signé un accord-cadre pour la généralisation de l'assurance maladie obligatoire de base (AMO), qui bénéficiera dans un premier temps, à 1,6 million d'agriculteurs et leurs familles.

Lancement du produit « Tasbiq Addaman Al-ijtimaii »

Le CAM lance le produit « Tasbiq Addaman Al-ijtimaii » pour financer les prélèvements mensuels de la cotisation des agriculteurs à la CNSS, et ce à leur demande et sans aucune garantie.

Lancement de la double relation bancaire pour les agriculteurs

- Partenaire historique de l'agriculture et du monde rural, le CAM lance une nouvelle approche qui permet désormais à l'agriculteur de disposer de deux comptes distincts et étanches :
- « Hssab Al Ard » : compte professionnel lié à l'exploitation agricole et à l'activité professionnelle de l'agriculteur;
- « Hssab Dar» pour la gestion de ses besoins personnels et familiaux.

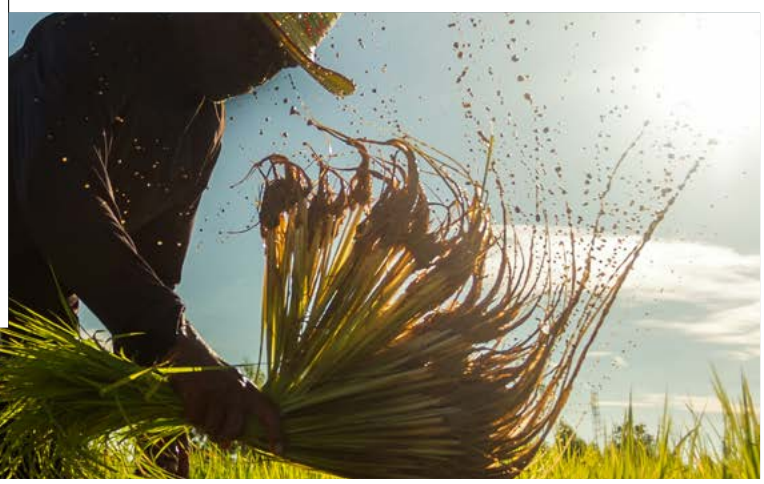

DÉVELOPPEMENT DES RELAIS DE CROISSANCE DIGITAUX

Partenariat du GCAM pour le développement du digital

- Partenariat digital entre le GCAM et la SONACOS en vue de faciliter l'accès des agriculteurs et des producteurs de semences aux intrants agricoles commercialisés par la SONACOS;
- Partenariat entre le CAM et MasterCard en faveur de l'inclusion financière à travers la mise en place de solutions de paiement innovantes au Maroc..

Lancement d'une nouvelle application

Lancement de l'application « CAM PAY » qui représente une modernisation du paiement sans contact par le biais du téléphone mobile.

LE GCAM RENOUVELLE SON ENGAGEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT ET LE SOUTIEN A L'INNOVATION

- Inauguration de Dar Al Moustatmir Al Qaraoui à la province d'EL HAJEB par le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, et par le Président du GCAM, pour soutenir et accompagner les jeunes entrepreneurs en milieu rural dans le cadre de la stratégie Génération Green 2020-2030, puis le lancement de 11 autres représentations à travers le Royaume;
- Signature d'un mémorandum d'entente entre le CAM, MasterCard et le Ministère de la Jeunesse, dans le but d'appuyer les projets du ministère destinés aux jeunes ;
- Lancement du concours national « Green Start-up » qui s'inscrit dans le cadre du programme d'appui aux start-up marocaines vertes portées par des jeunes dans les zones rurales et de montagne, mené conjointement par la coopération allemande GIZ, l'Agence Nationale des Eaux et Forêts et le Crédit Agricole du Maroc.

Retrouvez le Communiqué Financier relatif au Rapport Financier Semestriel Juin 2022 sur le lien suivant :
https://www.creditagricole.ma/fr/toutes-les-publications

NORMES, PRINCIPES & MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

1 .CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « Etats financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.
Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2022, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées.
Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.
Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :
- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2 .PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :
- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
  – Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
  – La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
  – Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
  – Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujetti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée.
Conformément à l'IFRS 10, la définition de contrôle comporte les trois éléments suivants :
- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :
- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quotepart de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :
- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100,00%	100,00%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLDAGRO	Agro Industrie	99,66%	99,66%	IG[1]
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
MAROGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
CAM COURTAGE	Courtage	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	40%	40%	MEE[2]
IMMOVERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	81%	81%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG

[1]: Intégration Globale [2]: Mise en Equivalence

La fondation Ardi et l'association Ismailia sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :
- Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ; et
- Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période.

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant : lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)			
		Centres de vacances	Agences	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	30	45
Étanchéité	10	3	0	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	30	35
Installations techniques	10	20	15	20	5
Menuiserie	15	17	30	20	15

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital.
La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :
- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables.
- A la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.
La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :
- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :

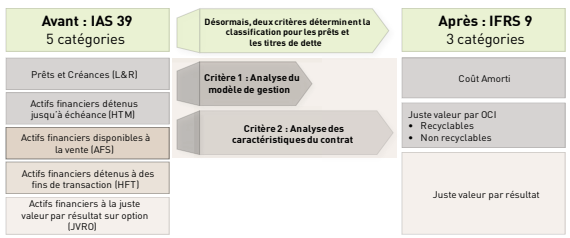

2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :
- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente» ;
- Les autres intentions de gestion soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1er janvier 2018, l'instrument financier devrait être classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).
Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :
- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transactions ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable

Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation.
Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9. Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

Passif financier au coût amorti : Il s'agit du classement par défaut ;

Passif financier à la juste valeur par résultat par nature : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;

Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :
- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Loss » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.
Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.
Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories («Buckets») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

Bucket 1 : • Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
Bucket 2 : • Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
Bucket 3 : • Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39)- ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut): est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

2.5.6 Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.
La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif
Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1
Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité
La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général ;
- Au 30 JUIN 2022, aucun actif ou passif éventuel n'est identifié par le GCAM.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **Les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

- **Les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.
Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.
L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes.

Hypothèses Démographiques

- Mortalité ;
- Rotation du personnel (Turn Over).

Hypothèses Financières

- **Taux d'augmentation des salaires :** Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3%.
- **Taux d'actualisation :** Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'au la retraite du personnel du CAM.
- Taux de chargement sociaux

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.
Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.
L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1er Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.
Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- Totalement rétrospective : selon les dispositions de la norme IAS 8;
- Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 ECARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.
A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.
Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat.

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « locations » remplace l'IAS 17 « contrats de location » et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

Contrats de location-financement (position bailleur) :
Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparait pas vraisemblable).
Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique " Intérêts et produits assimilés". Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêts utilisé est le taux d'intérêts implicite du contrat.
Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amortis.

Contrats de location simple (position preneur)
Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.
Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

- Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

- Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement
- Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.
Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destinés à la vente n'a été identifié ;
- Les biens reçus en dation ont été exclus car il n'existe pas de plan de cession et ceux – ci sont détenus pour leur quasi – totalité depuis plus d'un an.

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.
Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le Groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1er Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.
Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.
L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

CREDIT AGRICOLE DU MAROC

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS IAS/IFRS
AU 30 JUIN 2022

BILAN IFRS

en milliers de dh

Actif IFRS	Note	30.06.2022	31.12.2021
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		8.229.662	6.782.935
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		4.095.594	4.115.349
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	3.920.982	3.988.709
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	174.612	126.640
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		8.100.879	6.026.363
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	6.301.530	5.683.152
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	1.799.349	343.211
Titres au coût amorti	5.7	3.404.142	3.284.945
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	1.003.523	3.367.815
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	100.151.265	93.801.452
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		-	-
Placements des activités d'assurance		-	-
Actifs d'impôt exigible	5.8	38.886	90.411
Actifs d'impôt différé	5.8	274.541	261.247
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	2.441.113	2.567.548
Actifs non courants destinés à être cédés		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	11.072	11.646
Immeubles de placement	5.11	4.802.933	4.557.984
Immobilisations corporelles	5.11	5.210.680	5.267.792
Immobilisations incorporelles	5.11	152.623	157.338
Ecart d'acquisition	5.12	306.908	306.908
TOTAL ACTIF		138.223.821	130.599.734

en milliers de dh

Passif IFRS	Note	30.06.2022	31.12.2021
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux		-	-
Passifs financiers à la JV par résultat		123.659	28.971
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	123.659	28.971
Passifs financiers à la JV par résultat sur option		-	
Instruments dérivés de couverture		-	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	21.517.858	13.661.557
Dettes envers la clientèle	5.5	92.368.467	91.904.422
Titres de créance émis	5.6	6.521.030	7.997.069
Passifs d'impôt exigible	5.8	**101.306**	**86.197**
Passifs d'impôts différés	5.8	1.068.502	1.117.741
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	2.937.356	2.408.107
Provisions pour risques et charges	5.14	298.313	336.028
Subventions et Fonds assimilés		7.170	7.162
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	4.619.649	4.517.463
CAPITAUX PROPRES		8.660.511	8.535.017
Capital et réserves liées		5.670.797	5.670.797
Réserves consolidées		3.015.890	2.557.957
Réserves consolidées - Part du groupe		2.707.198	2.326.994
Réserves consolidées - Part des minoritaires		308.692	230.963
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-105.405	-81.218
Résultat net de l'exercice		79.229	387.481
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		90.835	406.014
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		-11.605	-18.533
TOTAL PASSIF		138.223.821	130.599.734

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers de dh

	Note	30.06.2022	30.06.2021
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		2.837.941	2.687.494
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-925.676	-969.994
MARGE D'INTERETS	2.1	1.912.266	1.717.500
Commissions (produits)		314.658	284.416
Commissions (charges)		-29.283	-19.126
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	285.375	265.290
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette		-	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	29.406	280.822
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		58.763	199.770
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-29.357	81.052
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	9.340	16.768
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		3.637	6.796
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		5.703	9.972
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente		-	
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR		-	-
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR		-	-
Produits nets des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	2.5	29.022	19.489
Charges des autres activités	2.5	-125.861	-121.966
PRODUIT NET BANCAIRE		2.139.547	2.177.904
Charges générales d'exploitation	2.9	-1.061.108	-941.238
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-173.037	-204.861
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		905.403	1.031.805
Coût du risque de crédit	2.6	-767.965	-615.502
RESULTAT D'EXPLOITATION		137.438	416.303
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		-594	-1.320
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2.7	-26.932	-53.819
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		-	-
RESULTAT AVANT ImpotS		109.913	361.164
Impôts sur les bénéfices		-30.684	-114.589
RESULTAT NET		79.229	246.575
Résultats minoritaires		-11.605	-11.074
RESULTAT NET PART DU GROUPE		90.835	257.649
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		2,15	6,09
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		2,15	6,09

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Résultat avant impôt	109.913	582.886
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	173.036	339.355
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition	-	
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	326.754	882.835
+/- dotations nettes aux provisions	74.075	264.119
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	594	1.916
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	16.206	-208.496
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement	-	
+/- autres mouvements	-3.871	-2.987
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	586.794	1.276.742
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	10.408.942	-3.734.489
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	-6.209.273	3.452.741
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-2.094.934	-490.712
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-714.725	-4.919.997
Impôts	-79.015	-57.365
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	1.310.995	-5.749.822
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	2.007.702	-3.890.194
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1.637.002	-1.040.410
+/- flux liés aux immeubles de placement	-3.884	
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	1.196.756	2.756.273
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-444.130	1.715.863
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-2.000	-1.981
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-114.838	369.797
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-116.838	367.816
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie	-	
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1.446.734	-1.806.515
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	6.782.923	8.589.438
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	6.782.923	8.589.438
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprés des établissements de crédit	-	
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	8.229.657	6.782.923
Caisse, banques centrales, ccp (actif & passif)	8.229.657	6.782.923
Comptes (actif & passif) et prêts / emprunts à vue auprés des établissements de crédit	-	
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	1.446.734	-1.806.515

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Résultat net	79.229	387.481
ELÉMENTS RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET:	-2.505	31.139
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-3.976	49.427
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables		
Impôts liés	1.471	-18.288
ELÉMENTS NON RECYCLABLES EN RÉSULTAT NET:	-102.900	-112.357
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-119.382	-134.720
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-38.426	-38.099
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	54.908	60.462
Total gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-105.405	-81.218
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**-26.176**	**306.262**
Part du groupe	-14.570	324.796
Part des minoritaires	-11.605	-18.533

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 Décembre 2021	4.227.677	1.443.120	-	2.733.008	-18.027	-63.191	8.322.587	212.430	8.535.017
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat							-		-
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)							-		-
Autres							-		-
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2021	4.227.677	1.443.120	-	2.733.008	-18.027	-63.191	8.322.587	212.430	8.535.017
Changement de methodes - 2021. DECEMBRE							-		-
AUTRES				1.955			1.955		1.955
Capitaux propres clôture corrigés	4.227.677	1.443.120	-	2.734.963	-18.027	-63.191	8.324.542	212.430	8.536.972
Variation de capital							-		-
Paiements fondés sur des actions				-			-		-
Opérations sur actions propres				-			-		-
Dividendes							-	-2.000	-2.000
Autres	-				-	-	-		-
Résultat de l'exercice				90.835			90.835	-11.605	79.230
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)				-27.765			-27.765		-27.765
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					-33.644	-206	-33.849		-33.849
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-	-	-		9.663		9.663		9.663
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)							-		-
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-		-23.981	-206	-24.187		-24.187
Variation de périmétre							-	98.261	98.261
Autres mouvements -2022	-		-		-		-		-
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE	4.227.677	1.443.120	-	2.798.033	-42.008	-63.397	8.363.425	297.086	8.660.511

5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de dh

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	30.06.2022	31.12.2021
Comptes à vue	999.838	3.364.336
Prêts	3.685	3.479
Opérations de pension		-
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DEPRECIATION	1.003.523	3.367.815
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établisements de crédit		-
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DEPRECIATION	1.003.523	3.367.815

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	30.06.2022	31.12.2021
Dettes envers les etablissements de credit	813.618	1.577.063
Emprunts	12.277.633	7.047.176
Opérations de pension	8.426.607	5.037.318
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	21.517.858	13.661.557

5.5 - PRÊTS,CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIÈNTELE

en milliers de dh

PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	30.06.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires débiteurs	15.496.095	14.938.988
Prêts consentis à la clientèle	91.413.486	85.294.358
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE AVANT DEPRECIATION	106.909.581	100.233.346
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-6.758.316	-6.431.894
TOTAL DES PRETS CONSENTIS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE NETS DE DEPRECIATION	100.151.265	93.801.452

DETTES ENVERS LA CLIENTELE	30.06.2022	31.12.2021
Comptes ordinaires créditeurs	50.387.879	48.503.386
Comptes à terme	24.699.958	26.057.073
Comptes d'épargne	13.991.250	13.996.874
Autres dettes envers la clientèle	2.914.610	2.937.901
Intérêts courus à payer	374.770	409.188
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	92.368.467	91.904.422

VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE	30.06.2022	31.12.2021
Secteur public	16.675.401	13.008.728
Entreprises financières	3.980.230	12.574.619
Entreprises non financières	23.575.654	15.832.304
Autre clientèle	48.137.181	50.488.772
TOTAL EN PRINCIPAL	92.368.467	91.904.422
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	92.368.467	91.904.422

VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE	30.06.2022	31.12.2021
Maroc	92.368.467	91.904.422
CIB	-	-
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	92.368.467	91.904.422
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	92.368.467	91.904.422

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Autres dettes représentées par un titre	**6.521.030**	**7.997.069**
titres de créances négociables	6.521.030	7.997.069
emprunts obligataires		-
Dettes subordonnées	**4.619.649**	**4.517.463**
Emprunts subordonnés	4.619.649	4.517.463
Titres subordonnées		
TOTAL	11.140.679	12.514.532

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Titres de créance négociables	**3.404.142**	3.284.945
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	3.404.142	3.284.945
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL DES TITRES AU COUT AMORTI BRUT	3.404.142	3.284.945
Dépréciation		
TOTAL DES TITRES AU COUT AMORTI NET	3.404.142	3.284.945

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Impôts courants	38.886	90.411
Impôts différés	274.541	261.247
ACTIFS D'ImpotS COURANTS ET DIFFERES	313.427	351.658
Impôts courants	101.306	86.197
Impôts différés	1.068.501	1.117.741
PASSIFS D'ImpotS COURANTS ET DIFFERES	1.169.807	1.203.938

5.9 COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	6.890	9.735
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	2.434.223	2.557.813
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2.441.113	2.567.548
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	245.091	263.213
Charges à payer et produits constatés d'avance	698.091	644.526
Autres créditeurs et passifs divers	1.643.144	1.104.478
Dettes locatives	351.030	395.890
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2.937.356	2.408.107

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
AMIFA SENEGAL	11.072	11.646
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	11.072	11.646

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

	30.06.2022			31.12.2021		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**7.884.638**	**-2.673.958**	**5.210.680**	**8.030.265**	**-2.762.474**	**5.267.791**
Terrains et constructions	5.665.307	-376.834	5.288.473	4.788.200	-343.263	4.444.937
Equipement, mobilier, installations	997.664	-992.740	4.924	1.020.944	-1.003.887	17.057
Biens mobiliers données en location	241.397	-239.428	1.969	157.048	-157.048	-
Autres immobilisations	647.177	-1.064.956	-417.779	1.421.997	-994.375	427.622
Droits d'utilisation des contrats de location	599.643	-266.550	333.093	642.076	-263.901	378.175
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**690.791**	**-538.167**	**152.624**	**676.087**	**-518.749**	**157.338**
Logiciels informatiques acquis	6.134	-4.548	1.586	6.041	-4.519	1.522
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						-
Autres immobilisations incorporelles	684.657	-533.619	151.038	670.046	-514.230	155.816
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	**4.802.933**	-	**4.802.933**	**4.557.984**	-	**4.557.984**
TOTAL	13.378.362	-3.212.125	10.166.237	13.264.336	-3.017.322	10.247.014

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Valeur brute comptable en début de période	**306.908**	**306.908**
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période	-	-
Valeur nette comptable en début de période	**306.908**	**306.908**
Acquisitions	-	-
Cessions	-	-
Dépréciations comptabilisées pendant la période	-	-
Ecarts de conversion	-	-
Filiales précedemment mises en équivalence	-	-
Autres mouvements	-	-
Valeur brute comptable en fin de période	**306.908**	**306.908**
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	-	-
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PERIODE	306.908	306.908

5.14 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	204.879	223.220
Autres provisions pour risques et charges	93.435	112.808
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUEES EN FIN DE PERIODE	298.313	336.028

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh

	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et et valeurs assimilées	1.934.985	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	1.985.997	174.612
Titres de partcipation non consolidés		
Instruments dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	3.920.982	174.612

5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	**8.100.881**	**6.026.363**
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	6.301.530	5.683.151
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	1.799.351	343.212
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	**6.301.530**	**5.683.151**
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	6.099.003	5.554.968
Autres titres de créance négociables	-	128.183
Obligations	202.527	
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	**1.799.351**	**343.212**
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de particpation non consolidés	1.799.351	343.212

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	123.659	28.971
Passifs financiers à la jv par résultat sur option		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	123.659	28.971

5.19 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables	30.06.2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Bons du Trésor	6.099.003	11.257	-15.837
Obligations	202.527	605	-
Autres titres de créance négociables			
Total des Instruments de dette Comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (JVOCI R)	6.301.530	11.861	-15.837
Împot		-4.389	5.860
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	6.301.530	7.473	-9.977

Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	30.06.2022		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de particpation non consolidés	1.799.349	46.295	-84.721
Total Instruments de Capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1.799.349	46.295	-84.721
Împot		-17.129	27.865
Gains et pertes Comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	1.799.349	29.166	-56.855

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

en milliers de dh

Portefeuille Créances sur la Clientèle :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2021.Décembre	86.154.110	5.172.864	8.906.372
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre	13.949.703		
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre	-676.660	-866.791	-4.888.443
Encours Bilan au 2022.juin	91.571.744	5.971.501	9.366.336
Encours Hors Bilan au 2022.juin	14.117.576		
Provisions sous IFRS 9 au 2022.juin	-669.838	-852.406	-5.236.072

Portefeuille Créances sur les Etablissements de crédit :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2021.Décembre	3.367.815		
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre			
Encours Bilan au 2022.juin	1.003.523		
Encours Hors Bilan au 2022.juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.juin			

Portefeuille Titres en JV/OCI :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2021.Décembre	5.683.152		
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre			
Encours Bilan au 2022.juin	6.301.807		
Encours Hors Bilan au 2022.juin	-	-	
Provisions sous IFRS 9 au 2022.juin	-277		

Titres au coût amorti :	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Encours Bilan au 2021.Décembre	3.284.945		
Encours Hors Bilan au 2021.Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2021.Décembre			
Encours Bilan au 2022.juin	3.404.142		
Encours Hors Bilan au 2022.juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2022.juin			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

5.21.1 VARIATION DU DROIT D'UTILISATION

	31.12.2021	Augmentations	Diminutions	Autres	30.06.2022
Immobilier					
Valeur brut	610.891	13.650	-13.754	-42.301	568.487
Amortissements et dépréciations	-243.106	-38.278	13.393	20.621	-247.370
Total Immobilier	367.785	-24.628	-361	-21.680	321.117
Mobilier					
Valeur brut	31.185	5.734	-4.949	-814	31.155
Amortissements et dépréciations	-20.795	-3.896	4.949	561	-19.180
Total Mobilier	10.390	1.838	-0	-253	11.975
Total droit d'utilisation	**378.175**	**-22.789**	**-361**	**-21.933**	**333.092**

5.21.2 VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE

	31.12.2021	Augmentations	Diminutions	Autres	30.06.2022
Dette locative	395.892	20.087	-41.931	-23.017	351.030

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

en milliers de dh

	30.06.2022			30.06.2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	**2.777.598**	**-573.704**	**2.203.894**	**2.533.929**	**-614.073**	**1.919.856**
Comptes et prêts/emprunts	2.722.544	-573.081	2.149.463	2.470.607	-563.672	1.906.935
Opérations de pensions	4.967	-623	4.344		-1.638	-1.638
Opérations de location financement	50.087		50.087	63.322	-48.763	14.559
Opérations interbancaires	**-19.681**	**-222.429**	**-242.110**	**14.205**	**-208.680**	**-194.475**
Comptes et prêts sur emprunts	-21.137	-177.376	-198.513	13.201	-166.559	-153.358
Opérations de pensions	1.456	-45.053	-43.597	1.004	-42.121	-41.117
Emprunts émis par le groupe		**-96.392**	**-96.392**		**-105.958**	**-105.958**
Instruments de couverture de résultats futurs			-			-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux			-			-
Portefeuille de transactions	**1.233**	-	**1.233**	**623**	-	**623**
Titres à revenus fixes	1.233		1.233	623		623
Opérations de pensions			-			-
Prêts/emprunts			-			-
Dettes représentées par un titre			-			-
Actifs disponibles à la vente	**13.378**	**-22.850**	**-9.472**	**88.633**	**-29.435**	**59.198**
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	**65.413**	**-4.259**	**61.154**	**50.104**	**-4.143**	**45.961**
Charges d'intérêts sur dettes locatives		**-6.042**	**-6.042**		**-7.705**	**-7.705**
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2.837.941	-925.676	1.912.265	2.687.494	-969.994	1.717.500

2.2 COMMISSIONS NETTES

en milliers de dh

	30.06.2022			30.06.2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	**293.169**	**-29.283**	**263.886**	**264.752**	**-19.126**	**245.626**
Avec les établissements de crédit			-			-
Avec la clientèle	288.857	-29.283	259.574	263.012	-19.126	243.886
Sur titres	4.312		4.312	1.740		1.740
De change			-			-
Sur instruments financiers à terme			-			-
Engagements de financement			-			-
Prestation de services bancaires et financiers	**21.489**	-	**21.489**	**19.664**	-	**19.664**
Produits de gestion d'opcvm			-			-
Produits sur moyens de paiement	21.489		21.489	19.664		19.664
Assurance			-			-
Autres			-			-
TOTAL	314.658	-29.283	285.375	284.416	-19.126	265.290

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

en milliers de dh

	30.06.2022	30.06.2021
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	**29.406**	**280.823**
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	58.763	199.770
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	-29.357	81.053
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	**9.339**	**16.769**
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	3.636	6.796
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	5.703	9.973

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

en milliers de dh

	30.06.2022			30.06.2021		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-
Produits nets des immobilisations en location simple	-	-	-	-	-	-
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	-	-	-	-	-	-
Autres produits et charges	29.022	-125.861	-96.839	19.489	-121.966	-102.477
TOTAL NET DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS	29.022	-125.861	-96.839	19.489	-121.966	-102.477

2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh

	30.06.2022	30.06.2021
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	21.208	21.390
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	6.822	1.786
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	6.822	1.786
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	14.386	19.604
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	14.386	19.604
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-348.436	-287.906
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-348.436	-287.906
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	-15.498	-37.816
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-342.726	-304.332
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres reyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-449.499	-390.250
Récupérations sur prêts et créances	24.260	79.080
Comptabilisés au coût amorti	24.260	79.080
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
COÛT DU RISQUE DE CRÉDIT	-767.965	-615.502

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	30.06.2022	30.06.2021
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-5.839	-
Plus value de cession	-11.277	
Moins value de cession	5.438	
Titres de capitaux propres consolidés	241	-
Plus value de cession	241	
Moins value de cession		
Autres	-21.334	-53.819
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	-26.932	-53.819

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

2.8.1 IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

en milliers de dh

	30.06.2022	30.06.2021
Impôts courants	38.886	47.434
Impôts différés	274.541	221.797
Actifs d'impôts courants et différés	313.427	269.231
Impôts courants	101.306	73.192
Impôts différés	1.068.501	829.499
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.169.807	902.691

2.8.2 CHARGE NETTE DE L'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dh

	30.06.2022	30.06.2021
Charge d'impôts courants	-79.015	-52.230
Charge nette d'impôts	48.331	-62.358
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-30.684	-114.588

2.8.3 LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh

	30.06.2022	30.06.2021
Résultat net	109.913	361.164
Charge d'impôt sur les bénéfices	30.684	114.589
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	28%	32%

2.8.4 ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

en milliers de dh

	30.06.2022	30.06.2021
Taux d'impôt en vigueur	37%	37%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-9%	-5%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	28%	32%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh

	30.06.2022	30.06.2021
Charges de personnel	-574.348	-567.764
Impôts et taxes	-22.360	-20.621
Charges externes	-409.769	-326.439
Autres charges d'exploitation	-101.684	-83.140
Annulation Charges relatives aux contrats de location	47.052	56.726
CHARGES D'EXPLOITATION	-1.061.109	-941.238

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

	30.06.2022	30.06.2021
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-130.862	-153.638
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-42.174	-51.223
Dotations aux dépreciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-173.036	-204.861

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

en milliers de dh

	30.06.2022	30.06.2021
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-6.042	-7.705
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-42.174	-51.223

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en cinq pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires Holdagro et la société Targa
- Sociétés de financement Spécialisés : ce domaine regroupe la société de leasing (CAM LEASING) , la société de paiement AL FILAHI CASH et Tamwil El Fellah qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux
- Micro crédit : ce domaine regroupe la fondation Ardi , AMIFA et l'association Ismailia pour le micro-crédit
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe les société de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK
- Autres : Au 30 Juin 2022, ce domaine comprend les filiale GCAM DOC, Immovert , cam courtage,Vocation loisirs et l'OPCI

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'intérêts	1.790.434	832	31.084	30.201	390	59.323	2	1.912.266
Marge sur commissions	286.872	-	1.391	325	14.638	-21.547	3.696	285.375
Produit net bancaire	2.007.265	1.641	32.647	30.633	15.403	48.540	3.418	2.139.547
Résultat brut d'exploitation	911.448	-452	7.277	620	2.607	7.077	-23.174	905.403
Résultat d'exploitation	165.762	-451	4.496	-13.396	2.607	3.831	-25.411	137.438
Résultat avant împots	59.013	-211	4.543	-14.005	2.607	3.831	54.134	109.912
Résultat net	64.285	-1.585	-372	-14.005	2.604	4.550	23.752	79.229
Résultat net part du groupe	65.294	-1.590	-372	-55	1.722	5.746	20.089	90.834

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
TOTAL BILAN	127.749.590	217.559	1.783.061	219.041	98.690	3.109.216	5.046.664	138.223.821
Eléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.031.567	-	-	-	25.424	-	38.603	4.095.594
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	7.884.924	172.268	-	-18.228	375	277	61.263	8.100.879
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	789.638	-	-	-	16.915	18.100	178.870	1.003.523
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	95.626.367	-	1.552.259	197.242	-	2.775.397	-	100.151.265
Titres au coût amorti	3.383.036	-	-	-	-	21.106	-	3.404.142
Eléments du Passif								-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	21.071.918	-	445.941	-	-	-1	-	21.517.858
Dettes envers la clientèle	91.167.618	-	18.795	-	12.738	1.169.316		92.368.467
Capitaux propres	8.206.136	-19.443	-20.545	83.332	40.154	-22.178	393.055	8.660.511

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	30.06.22		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
MAROC	1.003.523		
EUROPE			
AFRIQUE			
AUTRE			
Total en principal	1.003.523		
Créances rattachées			
Provisions			
Valeurs nettes au bilan	1.003.523		

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	30.06.2022					31.12.2021				
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions			Encours sains	Encours en souffrance	Provisions		
			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1			Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1
Maroc	97.543.245	9.366.336	-5.236.072	-852.406	-669.838	91.326.974	8.906.372	-4.888.443	-866.791	-676.660
Europe										
Afrique										
Autres										
Total en principal	97.543.245	9.366.336	-5.236.072	-852.406	-669.838	91.326.974	8.906.372	-4.888.443	-866.791	-676.660

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Engagements de financements donnés	10.259.457	9.300.508
Aux établissements de crédit	22.567	26.500
A la clientèle	10.236.890	9.274.008
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	105.631	105.164
Des établissements de crédit	105.631	105.164
De la clientèle		

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Engagements de garantie donnés	3.756.382	4.285.775
D'ordre des établissements de crédit	187.617	22.524
D'ordre de la clientèle	3.568.765	4.263.251
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	2.201.507	2.456.255
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1.367.258	1.806.996
Engagements de garantie reçus	6.760.641	5.849.488
Des établissements de crédit	6.733.371	5.822.217
De l'état et d'autres organismes de garantie	27.271	27.271

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

7.2.1 PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS A L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	204.879	223.220
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions		
TOTAL	204.879	223.220

7.2.3 HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%

7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Charge normal de l'exercice	6.286	14.182
Charge d'intérêt	3.555	5.935
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	**9.841**	**20.117**
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

en milliers de dh

	30.06.2022	31.12.2021
Dette actuarielle d'ouverture	**223.220**	**154.387**
Charge normale de l'exercice	6.286	14.182
Charge d'intérêt	3.555	5.935
Ecarts d'experience	-15.338	6.747
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-12.845	-37.547
Indemnités supplémentaires		
Autre		79.516
Dette actuarielle de clôture	**204.878**	**223.220**
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres...		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ETAT MAROCAIN	31.780.465	75,2%	75,2%
MAMDA	3.134.311	7,4%	7,4%
MCMA	3.134.311	7,4%	7,4%
CDG	4.227.678	10%	10%
TOTAL	42.276.765	100%	100%

en milliers de dh

RÉSULTAT PAR ACTION	30.06.2022	30.06.2021
Nombre Actions	42.276.765	42.276.765
Résultat Part Groupe (kdh)	90.835	257.649
RÉSULTAT PAR ACTION (DH)	2,15	6,09

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

en milliers de dh

	30.06.2022
Prêts, avances et titres	**-3.190.598**
Comptes ordinaires	-2.902.987
Prêts	
Titres	-287.611
Opération de location financement	
Actif divers	**-5.102.121**
TOTAL ACTIF	**-8.292.719**
Dépôts	**-3.142.778**
Comptes ordinaires	
Autres emprunts	-3.142.778
Dettes représentées par un titre	
Passif divers	**-5.149.941**
TOTAL PASSIF	**-8.292.719**
Engagements de financement et de garantie	
Engagements donnés	
Engagements reçus	

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

en milliers de dh

	30.06.2022
Intérêts et produits assimilés	-47.460
Intérêts et charges assimilées	43.189
Commissions (produits)	-32.573
Commissions (charges)	2.100
Prestations de services données	
Prestations de services reçues	
Loyers reçus	
Autres	-87.437

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	

FONDS PROPRES DE TAMWIL EL FELLAH

	30.06.22	31.12.21
FONDS PROPRES	**103.039**	**102.836**
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	**103.039**	**102.836**
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	103.039	102.836
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	125.000	125.000
Instruments de fonds propres de base versés	125.000	125.000
Prime d'émission		
Résultats non distribués	-21.866	-21.973
Autres réserves		
Autres immobilisations incorporelles	-95	-191
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2		
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Eléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Elément à déduire à raison de %50 des FP de base CET 1		
Elément à déduire à raison de %50 des fonds propres de cathegorie2 (T2)		
TOTAL RISQUES	**41.024**	**41.592**
EXIGENCE/Risque de crédit	41.024	41.592
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	20,09%	19,78%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	20,09%	19,78%

Fidaroc Grant Thornton
L'instinct de la croissance
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (GCAM)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2022

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A. et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 8 660 511 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 79 229. Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le directoire le 23 septembre 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire consolidée, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) arrêtés au 30 juin 2022, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 28 septembre 2022

Les commissaires aux comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 [illegible] 00 - Fax : 05 22 29 56 70
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34
Abdelaziz ALMECHATT
Associé

INSTANCES DE GOUVERNANCE, DÉONTOLOGIE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES

I – INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Crédit Agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de cinquante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui. Le Groupe du Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Etablissements de Crédit « EC » et du code de bonnes gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics « EEP ».

1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts.
Le conseil est composé de dix administrateurs :
Sept Administrateurs représentants de l'État : le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts et le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration ainsi que quatre autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière – DTFE-Ministère de l'Economie et des Finances, le Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation); Trois Administrateurs représentants des actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG.
Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les deux ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :

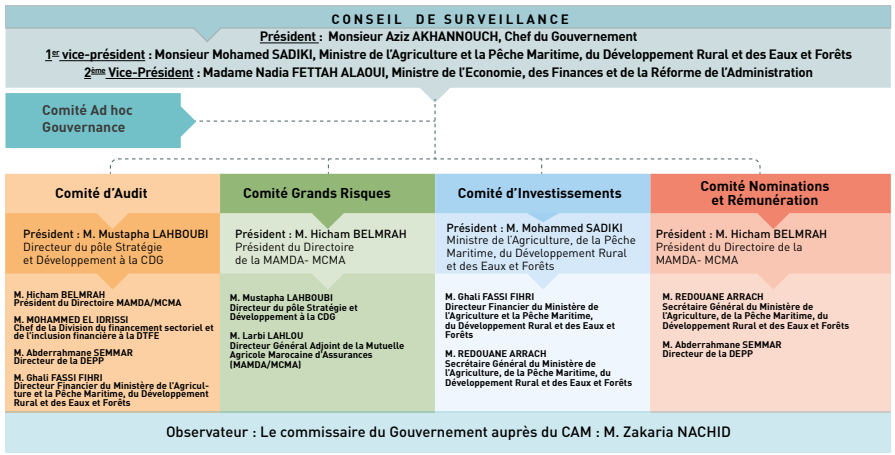

1.2 Comité d'audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :
- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- D'apprécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.

Durant le 1er semestre de l'exercice 2022, les points évoqués lors des réunions du Comité d'audit, ont concerné essentiellement les aspects suivants:
- Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 Décembre 2021 et au 31 Mars 2022 ;
- Présentation des réalisations des structures de contrôle interne et du suivi des recommandations au 31/12/2021 ainsi que les résultats de la mission portant sur l'audit de la mise en œuvre des programmes AMAQ et RELANCE;
- Présentation du plan d'audit pluriannuel 2022-2023 et des plans d'audit et de contrôle des structures de contrôle interne au titre de l'exercice 2022 ;
- Présentation des principaux enseignements du rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2021 ;
- Présentation des principales conclusions des missions d'audit de la sécurité des systèmes d'information.

1.3 Comité des investissements

Le comité d'investissement se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :
- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissements de la banque en tenant compte des ressources disponibles;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissements retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

1.4 Comité des Grands Risques

Le comité des grands risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :
- Superviser la gestion des risques de la banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- Analyser la qualité du portefeuille des crédits ;

Durant le 1er semestre 2022, le comité des grands risques a tenu 2 réunions pour le traitement des points suivants :
- Données financières au 31/12/2021
- Situation et évolution du portefeuille de crédit au 31/12/2021
- Mesures d'accompagnement pour la lutte contre les effets de la sécheresse de la campagne agricole
- Divers
- Données financières au 31/03/2022
- Situation et évolution du portefeuille de crédit au 31/03/2022
- Plan de Redressement de Crise Interne (PRCI).

1.5 Comité de Nomination et de Rémunération

Le comité de rémunération et nomination se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :
- Assister le CS dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts.

1.6 Comité Ad hoc Gouvernance

Un comité ad hoc a été institué pour statuer sur les questions de gouvernance notamment la cooptation des administrateurs indépendants.
Ce comité est composé de trois administrateurs :
- Monsieur Abderrahmane SEMMAR: Président ;
- Monsieur Mustapha LAHBOUBI : Membre ;
- Monsieur Redouane ARRACH: Membre.

Il est à signaler que jusqu'à lors, le représentant du ministère de l'intérieur était considéré en tant que membre indépendant dans le sens où la tutelle de l'Etat sur le CAM est effectuée par le ministère de l'agriculture et le ministère des finances.

2) Le Directoire

Le Directoire via les comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de contrôle interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de contrôle interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.
Durant 1er semestre 2022, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	2	Arrêté des comptes au 31 décembre 2021, au 31 Mars 2022, au premier semestre 2022.	• Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes
Achat/Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	8	Cession de biens ;	•Cession intragroupe : Approbation de la cession des biens appartenant au CAM à la filiale IMMOVERT Capital SARL ; Sollicitation de l'Accord du Directoire pour le lancement d'une nouvelle opération de cession immobilière ; •Cession de gré à gré: Approbation de la cession de gré à gré aux offrants d'achat.
Comité du risque opérationnel	1	Analyse des évolutions et revue semestrielle ;	Présentation de la cartographie des risques opérationnels au 31/12/2021; •Bilan sur le dispositif de remontée des évènements, incidents et pertes au 31/12/2021; • Etat d'avancement du plan d'atténuation des risques opérationnels; • Présentation de la cartographie des risques de blanchiment de capitaux et de financement de terrorisme au 31/12/2021; Présentation de la cartographie des risques de non-conformité au 31/12/2021.
		Contrôle interne	•Coordination des structures de contrôle interne; •Enseignements du rapport sur les activités du contrôle interne;
Divers	13	ICAAP	Approbation du lancement du programme d'émission d'obligations subordonnées pour un plafond de 1,5 Mrds de dhs sur 2 ans.
Total	24		

Informations sur le système d'incitations financières :
Au titre du premier semestre de 2022, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 27 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 81 MDH au terme de ladite période.

3) Comités Directeurs & Comités d'exploitation

Le CAM a réorganisé en septembre 2019 son dispositif de gouvernance interne, suite notamment à la recomposition de son Directoire et aux aménagements organisationnels opérés au sein de la Banque.
Ainsi, outre les réunions statutaires du Directoire, les différents comités du Directoire ont été consolidés en trois types de comités :
- Comité Exécutif Bimensuel, organe à la fois de prise de décisions d'ordre stratégique pour l'ensemble des sujets qui remontent des différentes instances et instance de réflexion, de coordination, de suivi et d'appréciation des résultats de la banque.
- Comités Directeurs regroupés et repris en cinq comités Spécialisés Mensuels:
  - Comité Directeur Ressources & Emplois ;
  - Comité Directeur MSP & Agriculture Solidaire ;
  - Comité Directeur BFI, Trésorerie & ALM ;
  - Comité Directeur Support & Gouvernance ;
  - Comité Directeur Capital Humain, Communication & Relation Client ;
- Comité d'Exploitation Trimestriel dont la finalité est de suivre et de piloter l'activité commerciale de la Banque et d'assurer un échange avec les Responsables du Réseau.

Par ailleurs les comités spécifiques aux crédits et ceux édictés par la réglementation de travail sont maintenus :
- Comités relatifs aux engagements présidés par le Président du Directoire ;
  - Comité du Crédit du Siège ;
  - Comité Gestion des créances Sensibles ;
  - Comité de Déclassement et Radiation des CES.
- Comités réglementaires ;
  - Comité d'entreprise ;
  - Comité Sécurité et Hygiène.

4) Comités de crédit

4.1 Comités d'octroi de crédit

Comités de Crédit du Réseau :
- Comité Point de Vente ;
- Comité Direction Régionale ;
- Comité Banque Retail & Agriculteur, Entreprises et Corporate.

Comité de Crédit du Siège (CCS) :
Le CCS est habilité à statuer sur les demandes de crédit, d'arrangement et de solde de tout compte dépassant les compétences des Comités de Crédit du Réseau. Il est composé de trois niveaux distincts :
- CCS Banque Corporate ;
- CCS Banque de l'Entreprise ;
- CCS Banque Retail et Agriculteur.

4.2 Comités de pilotage, de suivi et de recouvrement du crédit

Comité Management et Veille du Risque de Crédit :
Ce comité vise la prévention et la bonne maîtrise de la qualité du portefeuille des grands engagements de la banque, non classés en CES.

Comité de Gestion des Créances Sensibles :
Ce comité est habilité à statuer sur les créances sensibles à insérer ou à retirer de la Watch-List, ainsi que le niveau de provisionnement de chaque créance. Il décide également des plans d'action à entreprendre pour la sauvegarde, la gestion et le suivi des créances en Watch-List.

Comité de Suivi des Créances en Anomalie :
Ce comité a pour objectif de garantir une amélioration continue de la qualité du portefeuille des engagements de la banque et ce, à travers un suivi rapproché de l'évolution des créances présentant des irrégularités ou des impayés (non classées en CES et autres que celles traitées dans des comités spécifiques).

Comités sur les solutions d'arrangement
Les solutions négociées (demandes d'arrangement, facilités de paiement et solde de tout compte des créances non classées en CES) conclues avec les clients lors des Comités de Suivi des Créances en Anomalie font l'objet d'une analyse et d'une décision par les comités concernés, dans la limite de leurs plafonds de compétences :
- Au niveau du Réseau : Comité de Crédit par marché
- Au niveau du Siège : Comité de Recouvrement des Créances Irrégulières (CRCI)
- Au niveau du Siège : Comité de Crédit Siège (CCS)

Comité de Déclassement et de Radiation des Créances en Souffrance :
Ce comité décide du déclassement des créances dans la catégorie appropriée de CES, statue sur les mouvements de provisions à enregistrer pour les CES déclassées, ainsi que de la radiation comptable des CES.

Comités de Recouvrement des Créances en Souffrance :
- **Comité Interne de Recouvrement :**
  Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable est inférieure ou égale à cinq millions de dirhams.
- **Comité de recouvrement du siège :**
  Ce comité est habilité à statuer sur les demandes d'arrangement (consolidation, réaménagement, rééchelonnement, re-profilage et solde de tout compte) des créances en souffrance, radiées et/ou contentieuses dont la créance comptable dépasse la compétence du Comité Interne de Recouvrement.

5) Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :
- Comité d'Entreprise ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

6) Comité de suivi de la Gouvernance Interne

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs:
- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres du jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus;
- Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Œuvrer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

7) Comités Risques Opérationnels

Dans le cadre de la mise en conformité du Groupe CAM avec les exigences réglementaires, le CAM a mis en place :
- **Comité du risque Opérationnel CAM** : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.
- **Comité risques opérationnels métiers** : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et incidents, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maitrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

8) Audit Interne

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques interne et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci à travers la réalisation de missions dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.
Ces missions sont regroupées au niveau du Plan d'Audit annuel, et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la Banque, des prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du plan d'audit obéit à une méthodologie rigoureuse se basant notamment sur la concaténation de plusieurs approches notamment : l'approche par les risques, la prise en compte des axes stratégiques de la banque ainsi que la couverture fonctionnelle des exigences réglementaires en vigueur.
Les missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant notamment les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigations, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail.
Depuis juin 2021, les processus d'audit interne sont certifiés par l'IFACI.
Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un Responsable de Pôle qui coiffe une équipe de 18 collaborateurs (dont 3 Directeurs), qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du plan d'Audit annuel, ainsi que des missions de post évaluation le cas échéant.
Les résultats des travaux desdites missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement.
La fonction Audit interne réalise ses missions dans le cadre des pratiques internationales d'exercice de l'audit interne telles qu'édictées par l'IFACI.

9) Contrôle

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle.
La fonction s'appuie sur des contrôles de 2ème niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1er niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1er niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.
Placée sous la responsabilité du directeur chargé du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de "contrôle réseau", "contrôle siège " et "contrôle et risque opérationnel filiales". Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 75 collaborateurs.

10) Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.
La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.
Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 13 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servent de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.

II - DÉONTOLOGIE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.
Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.
C'est dans cette optique que le GCAM s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le Groupe à travers son code de déontologie sont :
- Le respect des lois et des réglementations en vigueur ;
- L'honnêteté et la transparence ;
- La préservation de l'image et de la réputation du GCAM ;
- La protection des actifs du GCAM ;
- Le respect du secret professionnel et du devoir de confidentialité ;
- Le professionnalisme en toutes circonstances ;
- La primauté des intérêts des clients ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La communication d'informations fiables et sincères.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le Groupe dispose un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs:
- Des comités périodiques qui regroupent les plus hautes fonctions hiérarchiques de la banque et qui veillent au respect des règles d'éthique et de déontologie en vigueur.
- Des responsables hiérarchiques qui s'approprient le dispositif et s'assurent que les collaborateurs placés sous leur responsabilité sont en possession du code déontologique de la banque, et les sensibilisent sur ses dispositions en leur rappelant les obligations particulières qui leur incombent et en prenant les mesures nécessaires au respect desdites dispositions.
- Une direction de la déontologie qui veille au respect des dispositions éthiques et à la gestion et la sensibilisation régulière des collaborateurs aux questions éthiques.

La Direction de la Déontologie travaille en étroite collaboration avec la communauté de déontologie qui est composée d'une trentaine de collaborateurs de différentes entités (CAMR, métiers et filiales) à qui sont confiés la réalisation de la mission de « relais de déontologie ». Leurs missions sont les suivantes :
- Le conseil et la sensibilisation des collaborateurs ;
- La centralisation et le traitement des informations ;
- La veille sur le dispositif de déontologie.

La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif, et ce conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes:
- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie du GCAM ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs, à travers la formation au continu, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux et l'alerte professionnelle ;
- Renforcer le dispositif de conformité et de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques par les collaborateurs ;
- Communiquer sur les meilleures pratiques visant à renforcer l'adhésion des collaborateurs à la culture d'éthique en respectant les principes fondamentaux du code, à savoir : le respect du principe de confidentialité, la primauté des intérêts des clients, la gestion de la relation avec les partenaires, la gestion des conflits d'intérêt, la préservation de l'image du groupe... ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs.

Des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir:
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- La gestion du système d'alerte professionnelle ;
- La gestion de nouvelles recrues, contractuels et étudiants en stage.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt :
Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :
- Une procédure de prévention et de gestion du conflit d'intérêts ;
- Des déclarations annuelles et ponctuelles à chaque survenance de situation de conflit d'intérêts, conformément à la procédure en vigueur ;
- Une formation et une sensibilisation sur la thématique du conflit d'intérêts au profit des collaborateurs.

Des formations e-learning sont déployées et une communication diversifiée et récurrente est dispensée en interne auprès des collaborateurs afin de favoriser leur engagement et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Alerte Professionnelle :
Le droit d'alerte est une faculté donnée à chacun de s'exprimer lorsqu'il estime avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, une opération ou plus généralement une situation particulière dont il a eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers :
Les collaborateurs doivent s'abstenir d'accepter, de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflits d'intérêts. De la même manière, il est interdit de solliciter des cadeaux auprès de personnes physiques ou de sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe.
Pour les cadeaux acceptés, une valeur de 500 dirhams est fixée. Si la valeur du cadeau dépasse le montant autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable conformité. Le Groupe Crédit Agricole du Maroc ne prohibe pas la présentation ou l'acceptation d'opérations de relations publiques. Celles-ci sont des manifestations de courtoisie et de bienvenue entre partenaires d'affaires. Cependant, ces relations publiques doivent avoir une justification commerciale claire.

INSTANCES DE GOUVERNANCE, DÉONTOLOGIE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES

III - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

1) Risque de Crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la Banque en intégralité et dans les délais impartis. Ce risque concerne notamment les crédits octroyés bilan et hors bilan.

1.1.La fonction Gestion du Risque de Crédit

La Banque accorde une importance particulière à la mise en œuvre d'une organisation robuste avec le déploiement d'un mode de gouvernance efficace et efficient contribuant à la bonne maîtrise du risque de crédit.

La gestion du risque de crédit est centralisée au niveau du Domaine Gestion du Risque de Crédit. Cette entité a pour missions d'identifier, de surveiller, de prévenir et de maîtriser le risque de crédit tout en veillant au respect des dispositions réglementaires en matière de gestion du risque de crédit.

Rattaché directement au Président du Directoire, le positionnement du Domaine Gestion du Risque de Crédit lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

Le Domaine Gestion du Risque de Crédit intègre plusieurs composantes organisationnelles (Pôle Management du Risque Crédit, Pôle Ingénierie Financière et Engagements GA/GE, Pôle Réalisation des Engagements et le Pôle Engagements PME et Professionnels intégrant le Centre d'Etudes et de Crédit TPE chargé de la mise en œuvre et du déploiement du programme Al Moustatmir Al Qaraoui) qui interagissent afin de disposer d'une vision transverse et objective du risque de crédit, suivre la qualité du portefeuille puis assurer le respect et la mise en œuvre de la politique générale de la Banque en matière d'engagements et de maitrise du risque de crédit.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée entre les instances de gouvernance de la Banque, le Directoire, la Direction Générale Réseau, le Domaine Gestion du Risque de Crédit et le Domaine Remedial Management.

La gouvernance et l'organisation risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :

•Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
•La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
•La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités : des chartes pour les comités stratégiques et des notes de services pour les comités opérationnels ;
• La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
• La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
•La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
•Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la Banque et à ses activités ;
•La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
•Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
•L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique ;
•Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques;
•La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles.

1.2.La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque Crédit a pour objectifs de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques. Elle est déclinée sous plusieurs formes : secteur d'activité, filière, segment de marché et régions.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques.

Eu égard à la nature de l'activité bancaire, la politique se doit d'être dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout évènement interne et externe, de nature à impacter les risques de la Banque.

La mise en œuvre de cette politique repose sur un corpus réglementaire interne étoffé conforme aux meilleures pratiques en la matière, adapté à la nature des activités et cohérent avec les objectifs et la stratégie de la Banque. Celui-ci couvre l'intégralité du processus de gestion du risque crédit, à travers des procédures, chartes, fiches produits, normes indicatives de financement, recueil des comités et compétences, fixant l'étendue et les conditions d'exercice des activités de maîtrise et de suivi des risques.

La Politique Générale du Risque Crédit de la Banque s'articule autour des principes suivants :

• Déontologie et conformité ;
• Collégialité des décisions ;
• Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
• Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
• Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
• Sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
• Rentabilité des opérations.

1.3. Dispositif de gestion du risque de crédit

a. Dispositif d'octroi de crédit

i. Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

• La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
• L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
• Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
• La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
• L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque évènement significatif intervenu sur la situation du client ;
• La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
• La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
• La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
• L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
• L'utilisation d'un système informatique de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
• Le déploiement de contrôles à priori avant le déblocage du crédit ;
• L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :

• Objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
• Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
• Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
• Transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
• Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
• Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour.

ii. Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire.

Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences. Un suivi approché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour la prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

i. Notation interne

Le système de notation constitue le cœur du dispositif de gestion du risque de crédit et repose sur les principes directeurs suivants :

• La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
• L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
• La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
• L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
• Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
• La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
• L'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
• L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
• La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le dispositif de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales (GE, PME et TPE) opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques hors agricoles. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets.

La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 8 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 7 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

Les grilles de notation à dire d'expert développées ont été conçues sur la base des données historiques, des benchmarks et surtout sur la base de la connaissance métier cumulée par la Banque.

La notation constitue également un axe important dans l'évaluation de la qualité des expositions de la Banque et ce, à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution. Un suivi particulier est par ailleurs assuré pour les contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque.

ii. Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique. Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif de pilotage du risque de crédit permet de limiter les risques à des niveaux acceptables. Il repose essentiellement sur les principes fondamentaux suivants :

• Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
• L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
• L'élaboration d'études économiques et sectorielles permettant d'orienter les choix stratégiques et d'identifier des risques émergents susceptibles de devenir significatifs;
• La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
• La surveillance en permanence de la production de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
• La plus grande réactivité face aux signes précurseurs de défaut ;
• La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de dégradation potentielle du risque ;
• L'évaluation et la surveillance régulière de la qualité des engagements par axe de pilotage ;
• La revue du portefeuille de crédit réalisée de façon périodique ;
• L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
• La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
• La gestion et le suivi du risque de concentration selon ses différentes formes ;
• Le pilotage fin de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
• L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
• La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi des créances repose sur la prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation. Il repose sur les principes généraux suivants :

• La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
• La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute dégradation des créances ;
• La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement, avec un suivi rapproché des conditions d'utilisation des concours accordés ;
• La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
• La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
• La tenue régulière de Comités de Suivi des Créances.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenues sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la Banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché.

En matière de couverture, les créances sensibles donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision. Lorsque la créance est retirée de la WL, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles se tient trimestriellement. Il décide des créances à intégrer ou à retirer de la liste des créances sensibles, du niveau de provisionnement de chaque créance, des plans d'actions à entreprendre et de la revue de la notation interne du client.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement et Radiation se tient trimestriellement. Il décide du déclassement, du niveau de provisionnement des créances et de leur radiation comptable.

Concernant la couverture des créances en souffrance par des provisions, elle respecte la réglementation émise par Bank Al-Maghrib en la matière.

Le dispositif de recouvrement des créances revêt une importance cruciale dans l'amélioration de la qualité du portefeuille engagement. Il s'appuie sur les principes suivants :

• L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute dégradation des créances en souffrance ;
• La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
• La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
• Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
• La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
• Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
• L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
• L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
• L'analyse de la performance des prestataires.

2) Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la Banque qui a mis en place une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles.

Le risque de concentration du crédit peut découler de l'exposition envers :

• Des contreparties individuelles ;
• Des groupes d'intérêt ;
• Des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ;
• Des contreparties dont les résultats financiers dépendent d'une même activité ou d'un même produit de base.

Pour ce qui est du risque de concentration individuelle et sur des groupes d'intérêts, il est régi par les dispositions de la Banque Centrale en matière de division des risques. Cela suppose une gestion des groupes selon un processus normalisé.

Le risque de concentration est géré à travers un dispositif de limites qui permet de s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont in fine destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Les limites risques de crédit fixent les seuils globaux en précisant clairement le niveau de risque acceptable en adéquation avec le profil de risque global de l'établissement. Elles portent sur des indicateurs de risques permettant de sécuriser le développement de la Banque.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes :

• Limites sectorielles ;
• Limites par filière ;
• Limites par segment ;
• Limites individuelles : par groupe d'affaire et contrepartie.

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

• Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
• Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
• Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
• Informer de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité;
• Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
• Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

Lorsque l'analyse de la nature des risques fait apparaître des concentrations excessives au regard notamment des fonds propres, de la capacité bénéficiaire, et/ou de la qualité du dispositif de mesure et surveillance des risques, la Banque peut être conduite à réduire ses expositions, à un rythme adapté à la situation, de manière à les rendre compatibles avec sa surface financière et son organisation interne.

Le dispositif de limites retenu par la Banque est revu autant que nécessaire et réévalué à intervalles réguliers. Il est suivi par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

3) Risque de marché

Le dispositif de gestion des risques de marché au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'inscrit dans le cadre des orientations de la politique globale de gestion des risques de la banque. Ceci, tout en respectant les exigences règlementaires en vigueur ainsi que l'application des saines pratiques de gestion des risques de marché qui sont définies par les instances nationales et internationales, notamment par les accords de Bâle.

Le dispositif de gestion des risques marché couvre toutes les activités autorisées au niveau de la salle des marchés (SDM). Celle-ci a pour principale mission de répondre aux besoins de la clientèle en matière de négociation de cours de devises, de couverture contre le risque de change et de placement des excédents de trésorerie. Elle intervient également pour le compte de la Banque en termes de couverture de la position de change, de la gestion du portefeuille titres et OPCVM pour le compte propre, de la gestion de la trésorerie ; aussi bien en dirhams qu'en devises.

Définition Risque de marché :

Le risque de marché pourrait être défini comme le risque potentiel lié aux variations des prix des instruments financiers, tels que les cours de change, les taux d'intérêt, les cours des actions, des OPCVM et des matières premières... Ces pertes pourraient diminuer la valeur de ses portefeuilles et ainsi peser sur le résultat du CAM.

La gestion des risques de marché au sein du CAM a une dimension organisationnelle qui repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles du contrôle (Front et Back Office). En effet, les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement. Elle a pour objectif de gérer et de contrôler les expositions au risque de marché afin d'optimiser le couple risque/rendement, tout en conservant un profil de marché cohérent avec le statut de la Banque en tant qu'établissement financier de premier plan dans le financement de l'agriculture et du monde rurale.

L'adossement est le concept de base utilisé dans le traitement des opérations au niveau de la salle des marchés en vue d'éviter le risque et d'assurer une consolidation du bilan de la banque.

3.1.Les risques liés au portefeuille obligataire

Le portefeuille obligataire varie en fonction de plusieurs facteurs représentant autant de risques qui pourraient baisser la valeur du portefeuille. Ces risques sont classés en deux catégories :

a.Les risques systématiques

Le risque systématique ou risque de marché peut être défini comme le risque de variation du prix d'une grandeur économique constatée sur le marché. Il s'agit de l'incertitude quant aux gains qui résultent des changements dans les conditions du marché telles que : la valeur du marché, le taux d'intérêt ou encore le taux de change.

Le risque de taux d'intérêt : Ce risque mesure le degré d'exposition du porteur d'un titre sur l'évolution ultérieure des taux sur le marché. À cet effet, une évolution défavorable des taux aura une conséquence directe sur le portefeuille obligataire puisqu'il existe une tendance opposée entre les prix des obligations et les taux d'intérêt, une hausse des taux sur le marché pendant une certaine période se traduira logiquement par une réduction appréciable des cours des titres.

Le risque de taux de change : Ce risque concerne les émissions libellées en devise et réside dans la possibilité de variation des prix de la devise par rapport à la monnaie nationale.

b.Les risques spécifiques

Le risque de crédit : Le risque de crédit peut être défini comme la perte potentielle que peut subir la banque suite à un événement de crédit touchant l'une de ses contreparties. De manière plus précise, le risque de crédit englobe deux notions qui diffèrent en fonction de l'événement de crédit à l'origine des pertes.

Le risque de défaut : Ce risque correspond à l'incapacité de l'émetteur à honorer ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette (principal + coupons). Dans une telle situation, la banque est susceptible de subir une perte si elle ne recouvre qu'une partie du montant dû.

Le risque de dégradation de la qualité de crédit: Ce risque correspond à une détérioration de la santé financière de l'émetteur. Il en résulte une hausse de la prime de risque (ou spread).

c. Autres risques :

Risque de concentration ou risque de répartition

Ce type de risque est lié à la présence d'une grande concentration d'un même type d'actif ou d'un même type de marché dans le portefeuille. De ce fait, l'évolution de ce type d'actif ou de ce type de marché fait loi dans le portefeuille.

3.2.Les risques liés au portefeuille actions et OPCVM

Risque de marché :

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

•Les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
•Le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et de l'hors-bilan, autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

Le risque lié aux portefeuilles « actions & OPCVM » correspond à la possibilité de subir une perte en capital entre le moment de l'achat et celui de la revente des titres. Cette potentialité est prise en compte par la prime de risque. À savoir, l'écart de rendement attendu d'une action ou d'un OPCVM par rapport à un actif dit sans risque. Les opérations de marché entraînent de nombreuses prises de risques. Parmi ceux-ci, on peut citer:

•Le risque opérationnel : il peut advenir si des erreurs sont commises en instruisant des paiements ou en réglant des transactions post-marché ;
•Le risque de liquidité : il apparaît quand une entreprise ne parvient pas à transformer certains avoirs illiquides en avoirs liquides, ce qui l'empêche de remplir ses obligations financières ;
•Le risque de concentration (division de risque) : décrit le niveau de risque du portefeuille d'une banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie, un secteur, une SDG, une classification, ...

3.3.Les risques liés à l'activité de change :

•Risque de change : c'est la perte qui peut se matérialiser à la suite d'une variation des cours de change.
•Risque sur les taux d'intérêt : ce risque est lié à l'augmentation ou diminution soudaine des taux d'intérêt des monnaies étrangères et qui peut affecter les positions en devise de la banque.
•Risque de concentration : Il décrit le niveau du risque du portefeuille (terme et financement) de la banque découlant de sa concentration sur une seule contrepartie ou un seul secteur d'activité.

3.4.Stratégie des risques de marché :

La stratégie de la gestion des risques de marché s'intègre dans la politique générale des risques du CAM. Celle-ci s'inscrit dans une gestion de surveillance prudentielle et rigoureuse. Par ailleurs, la politique générale des risques de marché est approuvée par le Directoire et par le Conseil de Surveillance.

La gestion des risques de marché est fondée sur les principes suivants :

• La sécurité du développement des activités de marché ;
• Le respect de la réglementation de BAM en matière de gestion prudentielle des risques et du dispositif des procédures, circulaires et notes internes ;
• La surveillance accrue de la stratégie de négociation ;
• La fixation des limites (clients, banque, portefeuille titres, transactions intra Day pour le compte propre...) ;
• La définition des rôles et les responsabilités en matière d'identification, de mesure, de surveillance et de contrôle des risques de marché ;
• L'adoption des meilleures pratiques sur le plan de la gestion des risques marché pour l'ensemble des compartiments.

Ces principes directeurs ont été traduits par la mise en place d'une politique de risque de marché et sont déclinés à travers un dispositif bien organisé.

3.5.Politiques des risques de marché:

Les activités de marché sont pilotées par un dispositif complet en termes de gouvernance, de sécurité, de gestion des risques et de gestion des limites. Celui-ci repose sur un fond documentaire normalisé, un système d'information performant et des reportings réguliers.

Cette politique est déclinée à travers des circulaires régissant les activités de marché notamment :

•Des procédures de l'ensemble des opérations des activités des marchés ;
•Un dispositif de limite opérationnelle ;
•Un dispositif de gestion des risques de marché;
•Un dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
•Un dispositif de suivi des indicateurs .

C'est dans ce sens que l'instance de gouvernance se concrétise par un comité "BFI, Trésorerie et ALM" ayant pour principales missions de :

•Valider la stratégie de financement de la banque sur le marché monétaire, interbancaire et de la dette privée, ainsi que la stratégie d'investissement sur l'ensemble des instruments financiers. Il est également chargé de statuer sur les principaux risques liés aux différentes opérations réalisées et sur tout choix stratégique lié aux activités de la BFI";
•Répondre au besoin de gestion optimale de la trésorerie à court terme, et plus généralement de gestion des risques financiers de la banque ;
•Elaborer et suivre le dispositif de gestion des risques de marché.

a.Dispositif de limite opérationnelle:

Au-delà des limites réglementaires applicables à toutes les activités de marché, notamment les limites par position, d'autres limites internes sont instaurées pour le portefeuille de négociation et de placement relatives à l'activité taux, ainsi que pour les activités de change. Il s'agit notamment des limites suivantes :

•La limite de taille maximale de position de change à terme ;
•La limite sur positon courte de change ;
•Les limites relatives aux duration, sensibilité et taille maximale du portefeuille de négociation et de placement.

En effet, Le dispositif des limites liées aux activités de marché s'articule autour des trois familles suivantes :

•Limites de contrepartie sur opérations de marché ;
•Limites internes de marché ;
•Limites par rapport à l'exigence en fonds propres.

Elles sont validées et renouvelées ou revues à la demande, lors du comité directeur BFI, ALM et Trésorerie sur la base d'indicateurs multicritères.

La gestion des limites est totalement maîtrisée. En effet, les limites sont :

•Analysées et accordées par les comités compétents ;
•Paramétrées sur le système d'information qui en assure la piste d'audit ;
•Contrôlées via ce même système qui bloque tout dépassement non autorisé ;
•Revues selon le besoin de la clientèle et le contexte du marché.

b.Dispositif de gestion des risques de marché :

En vue d'encadrer les risques sur les différentes activités de marché et d'en assurer la surveillance, le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'est doté d'un dispositif organisé autour des axes suivants :

•Un système de délégation des pouvoirs définissant le processus de demande, de validation des limites et d'autorisation des dépassements ;
•Le respect du principe de séparation fonctionnelle et organisationnelle des tâches et des entités Front, Middle et Back Office ;
•Un ensemble d'outils de gestion et de contrôle des risques de marché ;
•Le renforcement du dispositif de contrôle interne à travers les outils de contrôle permanent ;
•Le renforcement du dispositif d'attribution et de contrôle des habilitations.

INSTANCES DE GOUVERNANCE, DÉONTOLOGIE & DISPOSITIF GLOBAL DE GESTION DES RISQUES

c.Dispositif de mesure des risques et de validation des modèles de valorisation
Le CAM a adopté une structure de gestion et de suivi des risques de marché. Cette dernière est chargée de mettre en place des approches et des bonnes pratiques de gestion de marché, en l'occurrence la mise en place de l'approche VaR (Value at Risk), et la gestion par sensibilité et duration pour l'ensemble du portefeuille de négociation et de placement.

Sensibilité
La sensibilité est un indicateur qui permet d'anticiper les réactions d'un titre ou d'un portefeuille aux fluctuations des taux. Elle mesure la variation relative de son prix de marché pour une variation des taux donnée.

Duration
La duration d'une obligation est la durée moyenne au bout de laquelle l'obligation rembourse son prix d'achat.
Elle varie dans le temps sans jamais excéder la maturité résiduelle de l'obligation. La variation de la duration dépend de la maturité de l'obligation, de son taux facial et de son taux de rendement. Lorsque la maturité est longue, la duration est élevée.

Value at Risk (VaR)
La VaR d'un actif financier ou d'un portefeuille d'actifs est la perte potentielle maximale mesurée en unité monétaire sur un horizon de temps donné et une probabilité donnée. La méthode retenue par la banque pour le calcul de la VaR est l'approche historique en ce qui concerne l'activité taux, action et OPCVM. Cette méthode repose sur le postulat selon lequel les évolutions futures du portefeuille seront similaires à celles du passé.
Pour l'activité change, le CAM a opté pour la méthode « variance/covariance » qui appartient à la classe des méthodes paramétriques, elle repose sur les hypothèses suivantes:
•La normalité de la distribution des profits et pertes ;
•La stationnarité des rendements de l'actif objet de l'estimation ;
•La linéarité de la relation entre les prix des actifs et les facteurs de risque.
Le choix de cette méthode par la banque est motivé par deux raisons :
•La nature de l'activité (variation des facteurs de risque, assiette de devise figée, etc.);
•La pertinence de la mesure du risque de change confirmée par les backtestings réalisés;
Les éléments pris en charge dans la méthode du calcul sont :
•La composition du portefeuille ;
•La période de détention (1j, 10j, etc.) ;
•L'intervalle de confiance (90%, 95%, 99%) ;
•Les cours historiques avec un minimum de 250 observations.
La pertinence du modèle VaR est évaluée à travers un backtesting permanent (contrôle de cohérence à posteriori) qui permet de vérifier si le nombre de jours pour lesquels le résultat négatif dépasse la VaR est conforme à l'intervalle de confiance de 99%.
Bien que la VaR soit un outil d'aide à la gestion du risque de marché et un indicateur de risque très utilisé en finance de marché, elle présente certaines limites. Par conséquent, le CAM utilise d'autre moyens de gestion des risques de marché, notamment, des Back tests et stress tests internes et règlementaires et ce, dans un but de valider le modèle de calcul adopté.

Backtesting du modèle VaR
Conformément à la réglementation, deux approches de backtesting peuvent être utilisées:
•Un backtesting réel qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille réellement constatée à la fin du jour ouvrable suivant ;
•Un backtesting hypothétique qui consiste à comparer, pour chaque jour ouvrable, la VaR calculée sur la base des positions en fin de journée à la variation sur un jour de la valeur du portefeuille du jour ouvrable suivant, en supposant que les positions restent inchangées.

Stress test réglementaire
Suite à l'entrée en vigueur de la circulaire n°2/G/10, la banque centrale a exigé des banques et des institutions financières d'intégrer les stress tests parmi leurs dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banqués et pour s'assurer qu'elles disposent de fonds propres suffisants pouvant absorber les chocs financiers. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :
•L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du Dirham ;
•La translation parallèle de la courbe des taux ;
•La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
•La dépréciation de la valeur liquidative.

Stress test interne
Le CAM a intégré dans son dispositif de gestion des risques, les résultats des stress tests internes réalisés. Pour en garantir la pertinence, le Pôle Pilotage des Risques Financiers s'assure de l'efficacité et de la cohérence des programmes et scénarios de stress tests établis. Les différents scénarios utilisés au niveau des stress tests font l'objet de revues régulières, sous l'égide du Pôle Pilotage des Risques Financiers. Ces revues sont présentées dans le cadre du comité directeur « BFI, Trésorerie et ALM » présidé par un membre du Directoire.
Ces stress tests couvrent toutes les composantes du portefeuille de négociation à travers la simulation de l'ensemble des facteurs de risque impactant le portefeuille selon des scénarios spécifiques et ce, à travers :
•L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du Dirham ;
•La translation parallèle de la courbe des taux ;
•La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
•La dépréciation de la valeur liquidative.

Périmètre de couverture des stress tests
Les stress tests couvrent toutes les lignes métiers de la banque et les risques associés. Le pôle pilotage des risques financiers veille à inclure toutes les typologies des risques marché auxquels la banque est exposée.
Les stress tests réalisés permettent d'estimer les effets de chocs impactant simultanément les différents compartiments du marché financier tout en tenant compte de leurs interactions. Pour avoir une évaluation appropriée, nous observons les impacts sur : le résultat de l'activité, la valeur de l'actif et les fonds propres.
Les activités de marché qui font l'objet des tests de résistance réguliers et ad hoc se présentent comme suit :l'activité obligataire, l'activité boursière, l'activité Change et l'activités OPCVM.

Scénarios des stress tests
Le programme des stress tests est réalisé sur la base d'un ensemble de scénarios selon différents niveaux de sévérité, divers horizons temporels, divers risques évalués ainsi que leur usage (opérationnel et stratégique). Les scénarios s'appuient sur des études statistiques menées sur l'historique des facteurs de risques pour des durées appropriées qui peuvent varier de trois mois à cinq ans permettant de ressortir les chocs et les crises ayant affecté les marchés financiers (tels que la crise financière de 2008, la crise grecque, la crise sanitaire de 2020, etc.). Par conséquent, il s'agit de déterminer des scénarios spécifiques et adaptés au profil de risque de la banque.

Exigences en Fonds Propres au titre du risque de marché
Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.
Les actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (Trading book).
Selon l'article 56 de ladite circulaire, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à courts termes, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrages. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et de l'hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation.
Les exigences en fonds propres au titre du risque de marché sont calculées selon le modèle standard, à l'exception de celles de la position de change qui sont calculées selon une méthode avancée.

d.Dispositif de suivi des indicateurs :
Le suivi des risques de marché est effectué quotidiennement par la Direction Centrale des indicateurs risques financiers. Le management de la banque s'assure, via un système de reporting périodique, des niveaux d'exposition, de rendement, des risques adossés aux activités des marchés, de respect des exigences réglementaires et de conformité aux dispositifs de limite.

e.Système de gestion :
L'ensemble des opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées sur un outil de gestion. Les fonctionnalités du système répondent à toutes les contraintes de sécurité et de contrôle (Accès par profil utilisateurs, identifiant, mot de passe et tout type de gestion des habilitations et des restrictions d'accès, etc.)
Avec un processus intégrant jusqu'à trois étapes de validation (quatre statuts différents), il est possible de contrôler toute action liée à une opération et d'en identifier son auteur, son objet, son horodatage, etc.
Le système dispose des pistes d'audit permettant la traçabilité des modifications, des changements des normes et des méthodes apportées au référentiel et aux opérations.
Des Reporting destinés à BAM, au Directoire et aux comités ad-hoc sont édités, notamment ceux relatifs au dépassement de limite ou de ratio réglementaire, suivi trésorerie, etc.
Quotidiennement, toutes les opérations effectuées par la salle des marchés sont transmises à la comptabilité à travers des creux qui sont générés automatiquement.

3.6 Perspectives
Face au contexte actuel, marqué par une inflation et une évolution incertaine de la conjoncture économique, le CAM a mis en place des mesures pour assurer une gestion optimale du contexte actuel et un retour à une situation normale. Ainsi, il a mis en place un dispositif de gestion de risque afin de mieux appréhender les nouveaux risques auxquels la banque est confrontée, et il a également établi de nouvelles approches de gestions en termes de risques de marché :
En effet, Le CAM a mis en place une batterie de mesures par activité afin d'atténuer l'impact de la conjoncture actuelle et de pérenniser sa position dans le paysage bancaire marocain, et ce à travers :
• La réallocation optimale des ressources marché en favorisant les actifs qui présentent une meilleure adéquation du couple risque/rendement ;
• L'intégration des effets de la crise dans l'estimation du risque et dans les scénarios de stress test internes ;
• La diversification des secteurs afin de minimiser ceux qui sont les plus touchés par la crise.

3.7.Organisation du pôle pilotage des risques financiers :
Le dispositif organisationnel repose sur une séparation hiérarchique et indépendante des entités gestionnaires des risques de marché, et celles des entités de traitement (Front et Back Office). Les activités de marché mobilisent trois pôles en vue d'assurer leur bon fonctionnement :

Domaine BFI	Pôle Pilotage des risques financiers	Pôle Groupe Services Center
Pôle marché des capitaux	D Cle indicateurs risques financiers	D Cle des flux et Services Financiers
Entité Font Office	Entité Risque Marché	Entité Back Office

4) Risque ALM
L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM.
Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives sur l'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, moyen et long terme. Aussi, ledit suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux...) et ce par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

4.1.Politique de gestion des risques ALM
Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM au sein du CAM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels.
La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques par type de risque :

a.Gestion de risque de liquidité :
Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations financières.
Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.
Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent la série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste précisément à comparer entre eux, période par période, les flux projetés de l'actif et du passif. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité directeur BFI, Trésorerie et ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique.
En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.
Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par BAM dans le cadre du contrôle externe des banques, et ce à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle avec BAM : reportings règlementaires dont le ratio de liquidité à court terme « LCR » qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité.
Par ailleurs, et afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress test de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. A cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le résultat net, le produit net bancaire, la marge nette, les fonds propres réglementaires, les gaps de liquidité...
L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, moyen et long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.
Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché ; Direction Risque de Marché ; Banque Commerciale ; etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.
En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques ; ratios de concentration...) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir -en cas de besoin de trésorerie- les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM.
Par ailleurs, suite à l'implémentation du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 30 juin 2022, le LCR du CAM s'est établit à un niveau au-dessus du minimum réglementaire requis. En outre, l'impasse de liquidité statique globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme). Il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée au titre du premier semestre 2022.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place
Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation sur une base dynamique des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciale et financière. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarii qui diffèrent selon leurs niveaux de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b.Gestion du risque de taux :
La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires: l'une en intérêts courus, et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux.
L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme.
Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.
Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :
•Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
•Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
•Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
•Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
•Réalisation des stress test : Avec l'introduction de l'IRRBB, les gestionnaires ALM mesure l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarii tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la pentification ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
•Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (Mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :
Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :
•Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
•Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
•L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
•L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et Optionnels :
Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gap's de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du Bilan / Hors bilan, utilisées dans la mesure des Gap's de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT ...) ; d'autre part, les actifs et passifs à taux variable, sont écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux.
Limites fixées en matière de risque de taux et modalités de leur révision :
•Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/-5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle;
•Sensibilité de la valeur économique des FP: Max 20% des FPs de base ;
Principales limites en termes d'impasses en taux :
•Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
•Gap de taux à 3 mois : Min -3 Mrds dhs ;
Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du comité directeur BFI, Trésorerie et ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de desdites limites.
La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :
•L'analyse sectorielle ;
•L'évolution de la structure bilancielle de la banque ;
•L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité...) ;
Ainsi, suite à l'introduction de la nouvelle norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRBB), l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +/-200 Pbs, au 30 juin 2022, ressort un impact négligeable de -0,2% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents scénarii réglementaires sur la valeur économique des fonds propres ne dépasse pas 6,4% des fonds propres de base de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c.Gestion du risque de change
Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change.
La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites dans le bilan / hors bilan de la banque.
La gestion du risque de change consiste pratiquement à mesurer en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise (par rapport à la devise de référence).
La pratique consiste à produire des gaps de liquidité dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans les gaps de taux et de liquidité respectifs.

4.2.Présentation du Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM:
Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaire pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de l'établissement (de taux, de liquidité, de change, de prix et de contrepartie financière). La fréquence de tenu du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions avancées par les gestionnaires ALM.
Le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM suit les orientations, à moyen et long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixer les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau du risque tolérable par activité et procéder à l'analyse du bilan et les différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.
Dans le cadre de ses missions, le Comité directeur BFI, Trésorerie et ALM doit également veiller aux équilibres bilanciels de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources ; ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

4.3.Description du Backtesting des modèles d'écoulement
La gestion du risque de taux et du risque liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la direction ALM.
Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan. En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles.
Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

5) Risques opérationnels
Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.
En conformité avec les exigences réglementaires le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du Pôle « Contrôle et Risque Opérationnel Groupe » en charge de l'évaluation, le suivi et de la maitrise des risques opérationnels, Directement rattachée au Directoire.
Le Dispositif de Gestion des Risques Opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et suivre les risques opérationnels avérés et potentiels et à mettre en œuvre les actions correctives afin d'en limiter l'impact. Le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM au titre de l'arrêté au 30/06/2022 concerne les principales lignes métiers de la Banque ainsi que ses principales filiales.

5.1.Politique du GCAM en matière de risques opérationnels
Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un Dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du GCAM, elle a pour enjeux de :
• Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
• Optimiser à terme le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
• Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

5.2.Organisation de la filière des risques opérationnels
L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau groupe s'articule autour des fonctions suivantes :
• La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le GCAM ;
• Des Managers Risques Opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel, et responsable d'un ou plusieurs périmètres métiers, ils sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;
• Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et des filiales dans le cadre du processus de collecte des évènements, incidents et pertes. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, incidents et pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
• Des Correspondants risques opérationnels (structures de contrôle internes ou autres) au niveau siège du réseau et des Filiales chargés de remonter les évènements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, procédures et système des entités contrôlées ;
• Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevés par les structures de contrôle interne.
Le pilotage et le suivi du Dispositif de gestion des risques opérationnels est assuré à travers un dispositif global de gouvernance déclinée via les instances suivantes :
•Le comité risque Opérationnel CAM : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du Dispositif Risque opérationnel, il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.
•Le comité risques opérationnels métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événement et incident, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maitrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

5.3.Principaux outils méthodologiques :

a.Cartographie des risques opérationnels
La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise par priorité les risques, et qui ensuite met en place des stratégies pour les atténuer.
Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection au plus tôt des défaillances avérées (évènements et incidents), elle s'articule autour de :
• Approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...) ;
• Approche se basant sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations...).
Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.
Au 30/06/2022, il a été procédé à la mise à jour semestrielle de la cartographie des risques, et dont les réalisations ont concerné essentiellement les actions suivantes :
• L'analyse des événements, incidents et pertes de la période émanant des différentes sources (Rapport du Contrôle Permanent, Audit Général Groupe, Réclamations et métiers) ;
• La revue et validation de l'évaluation, la hiérarchisation et la cotation des risques en termes de probabilité d'occurrence et de perte encourue ;
• La revue et la mise à jour des plans d'actions ;
• L'amendement de la cartographie de risques opérationnels existante par les nouveaux risques ;
• La mise à jour des référentiels au niveau de l'outil de gestion (processus, entités, utilisateurs, SI);
• La classification des risques selon le dispositif de pilotage mise en place.
La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors du comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour portent sur les points suivants :
• Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des évènements et incidents sur la période ;
• Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes ;
• Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
• Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
• Présentation et validation de la mise à jour de la cartographies (Nouveaux risques, évolution de la criticité, classification ...).

b. Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maitrise des risques:
Le dispositif global de gestion des risques opérationnels au sein de la banque prévoit l'identification et le pilotage des plans d'actions afin de parer ou atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement » en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

c. Processus de collecte des événements, incidents et pertes
En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.
Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :
• La remontée au fil de l'eau des évènements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leurs périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
•La détection des évènements et des incidents à travers la remontée à fréquence régulière émanant des acteurs du dispositif de contrôle internes (Contrôle permanent, Audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectés.

d.Dispositif de reporting:
Afin de disposer d'une vision transverse sur le suivi et le pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reporting permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des évènements et incidents. Il existe 3 types de reporting :
• Des reporting « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO dans les métiers ;
• Des reporting consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
•Des reporting consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.

NOTE DE PRÉSENTATION DES RÈGLES, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODESD'ÉVALUATION APPLIQUÉES

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit.

- Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

• Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie;

• Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle) ;

• Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière ;

• Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat ;

CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR LA CLIENTÈLE

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises,

- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur.provisionnées à hauteur de :

* 20 % pour les créances pré-douteuses ;

* 50 % pour les créances douteuses ;

* 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés :

• Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement ;

• Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles ;

• Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;

- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3 Portefeuilles de titres

1.3.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des etablissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.3.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieure à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.3.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.3.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en:

- Titres de participation ;

- Participations dans les entreprises liées ;

- Titres de l'activité du portefeuille ;

- Autres emplois assimilés.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis; valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.4 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.5 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes:

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation. Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.

BILAN

en milliers de dh

ACTIF	30.06.22	31.12.21
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	8.018.953	6.619.812
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	2.033.769	4.444.909
A VUE	1.429.741	3.864.429
A TERME	604.028	580.480
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	95.175.912	89.136.754
Crédits de trésorerie et à la consommation	47.940.027	43.312.201
Crédits à l'équipement	23.533.820	22.677.785
Crédits immobiliers	17.146.732	17.077.444
Autres crédits & financement participatifs	6.555.333	6.069.325
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	1.090.923	1.138.498
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	10.263.233	9.664.318
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8.022.732	6.079.902
Autres titres de créance	202.199	128.184
Titres de propriété	2.038.301	3.456.232
AUTRES ACTIFS	4.724.578	4.877.354
TITRES D'INVESTISSEMENT	3.383.035	3.264.058
Bons du Trésor et valeurs assimilées	3.383.035	3.264.058
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	2.344.223	860.320
Participations dans les entreprises liées	811.231	609.658
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.532.992	250.662
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES	280	280
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	895.543	787.281
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	447.575	450.510
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7.030.402	6.474.700
TOTAL DE L'ACTIF	135.408.424	127.718.793

en milliers de dh

PASSIF	30.06.22	31.12.21
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	21.163.956	13.306.544
A vue	1.414.417	1.695.829
A terme	19.749.539	11.610.715
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	91.240.716	90.702.574
Comptes à vue créditeurs	49.674.426	47.822.317
Comptes d'épargne	14.024.401	14.029.495
Dépôts à terme	24.965.091	26.367.002
Autres comptes créditeurs	2.576.798	2.483.760
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	6.521.030	7.997.069
Titres de créance négociables	6.521.030	7.997.069
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance émis		
AUTRES PASSIFS	1.658.353	1.122.866
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.992.534	2.091.796
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	7.157	7.157
DETTES SUBORDONNÉES	4.632.083	4.531.123
ECARTS DE RÉÉVALUATION		
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	3.731.987	3.391.045
CAPITAL	4.227.677	4.227.677
ACTIONNAIRES.CAPITAL NON VERSÉ (-)		
REPORT À NOUVEAU (+/-)		
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	232.933	340.942
TOTAL DU PASSIF	135.408.424	127.718.793

HORS BILAN

en milliers de dh

	30.06.22	31.12.21
ENGAGEMENTS DONNES	14.117.576	13.949.703
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	87.296	132.475
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	9.929.843	9.026.661
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	531.672	527.316
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.568.765	4.263.251
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS RECUS	6.676.028	5.927.382
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	105.631	105.165
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.570.397	5.822.217
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers de dh

	30.06.22	30.06.21
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	3.331.625	3.109.190
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les EC	13.947	14.204
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.599.193	2.408.354
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	125.328	104.834
Porduits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	26.232	28.091
Commissions sur prestations de service	294.853	268.703
Autres produits bancaires	272.072	285.004
Transferts de charges sur dépôts d'investiisement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.287.980	1.070.312
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les EC	223.514	209.573
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	575.672	565.310
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	95.166	105.958
Autres charges bancaires	393.629	189.471
Transferts de produits sur dépôts d'investiisement et Wakala Bil Istithmar reçus		-
PRODUIT NET BANCAIRE	2.043.644	2.038.878
Produits d'exploitation non bancaire	84.889	55.473
Charges d'exploitation non bancaire	99.511	45.984
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	984.669	955.714
Charges de personnel	531.033	531.955
Impôts et taxes	21.115	19.430
Charges externes	309.839	296.788
Autres charges générales d'exploitation	28.184	21.941
Dotations aux amortissements et aux provisions des immo	94.498	85.601
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	963.095	1.060.171
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	453.710	563.977
Pertes sur créances irrécouvrables	437.010	377.801
Autres dotations aux provisions	72.376	118.392
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	266.115	303.748
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	110.719	181.139
Récupérations sur créances amorties	22.427	77.483
Autres reprises de provisions	132.969	45.126
RESULTAT COURANT	347.372	336.230
Produits non courants	573	157
Charges non courantes	41.937	64.681
RESULTAT AVANT ÎmpotS	306.009	271.706
Impôts sur les résultats	73.075	45.712
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	232.933	225.993

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	30.06.22	31.12.21
Produits d'exploitation bancaire perçus	3.331.625	6.299.073
Récupérations sur créances amorties	22.427	116.903
Produits d'exploitation non bancaire perçus	85.462	159.504
Charges d'exploitation bancaire versées	-2.007.387	-3.929.194
Charges d'exploitation non bancaire versées	-141.448	-245.865
Charges générales d'exploitation versées	-984.669	-2.007.004
Impôts sur les résultats versés	-73.075	-52.477
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges Variation de :	**232.933**	**340.942**
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.411.140	-2.670.903
Créances sur la clientèle	-6.099.844	-3.874.132
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	-2.201.795	-1.372.643
Autres actifs	152.776	-372.250
Immobilisations données en crédit-bail et en location	–	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7.857.412	-1.461.072
Dépôts de la clientèle	538.142	7.452.684
Titres de créance émis	-1.476.039	456.389
Autres passifs	535.487	-523.863
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	**1.717.278**	**-2.365.790**
III. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités D'exploitation (I + II)	**1.950.211**	**-2.024.848**
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	295.272	695.302
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-947.302	-501.741
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. Flux de Trésorerie Nets Provenant des Activités D'investissement	**-652.030**	**193.562**
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Emission de dettes subordonnées	100.960	-637
Emission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
ugmentation des capitaux propres et assimilés		
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. Flux de Trésorerie Nets Provenant des activités de Financement	**100.960**	**-637**
VI. Variation Nette de la Trésorerie (III+ IV +V)	**1.399.141**	**-1.831.923**
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**6.619.812**	**8.451.735**
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice	**8.018.953**	**6.619.812**

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30.06.22	30.06.21
Intérêts et produits assimilés	2.738.468	2.527.392
Intérêts et charges assimilées	894.352	880.841
MARGE D'INTERET	**1.844.116**	**1.646.551**
Commissions perçues	294.853	268.703
Commissions servies	8.016	5.050
MARGE SUR COMMISSIONS	**286.836**	**263.653**
Résultat des opérations sur titres de transaction	-8.022	106.604
Résultat des opérations sur titres de placement	-55.819	24.997
Résultat des opérations de change	66.233	90.116
Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	**2.392**	**221.717**
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka	-	-
Divers autres produits bancaires	39.595	35.906
Diverses autres charges bancaires	129.295	128.948
Parts des titulaires de compte de dépôts d'investissement		
PRODUIT NET BANCAIRE	**2.043.644**	**2.038.878**
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-57	2.290
Autres produits d'exploitation non bancaire	84.889	55.473
Autres charges d'exploitation non bancaire	72.685	45.984
Charges générales d'exploitation	984.669	955.714
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**1.071.121**	**1.094.943**
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	757.573	683.157
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-33.824	75.556
RESULTAT COURANT	**347.372**	**336.230**
RESULTAT NON COURANT	**-41.363**	**-64.524**
Impôts sur les résultats	73.075	45.712
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**232.933**	**225.993**
II - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**232.933**	**225.993**
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	94.498	85.601
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1.795	236
Dotations aux provisions pour risques généraux	-	60.000
Dotations aux provisions réglementées		-
Dotations non courantes		-
Reprises de provisions	130.163	45.126
Plus-values de cession sur immobilisations incorp & corporell	1.089	51.632
Moins-values de cession sur immobilisations incorpo & corpor	11.277	-
Plus-values de cession sur immobilisations financières		
Moins-values de cession sur immobilisations financières	26.826	-
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	236.077	275.072
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	236.077	275.072

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	30.06.22	31.12.21
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	6.406.053	160.054	473.608	796.080	7.835.794	6.352.465
VALEURS RECUES EN PENSION						
Au jour le jour						
A terme						
COMPTES ET PRETS DE TRESORERIE						2.755.165
Au jour le jour						2.755.165
A terme						
PRETS FINANCIERS			601.034		601.034	580.480
AUTRES CREANCES			2.994		2.994	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR						110
CREANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	6.406.053	160.054	1.077.635	796.080	8.439.821	9.688.220

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			30.06.22	31.12.21
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	1.003.865	73.494	31.484.319	11.925.055	44.486.734	39.894.928
Comptes à vue débiteurs	540.630	71.987	9.399.964	5.668.885	15.681.467	15.098.531
Créances commerciales sur le maroc	2.279	-	1.681.123	1.106.243	2.789.645	2.590.321
Crédits à l'exportation			247.199	24.283	271.482	305.904
Autres crédits de trésorerie	460.956	1.507	20.156.033	5.125.644	25.744.140	21.900.173
CREDITS A LA CONSOMMATION				2.061.440	2.061.440	2.036.053
CREDITS A L'EQUIPEMENT	709.970	870.080	12.028.222	8.730.112	22.338.384	21.587.303
CREDITS IMMOBILIERS		-	7.148.474	9.545.883	16.694.357	16.653.330
AUTRES CREDITS	50.000	2.477.285	237.695	1.351.324	4.116.304	3.631.828
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	1.081.691	-			1.081.691	1.128.944
INTERETS COURUS A RECEVOIR	7.801	26.869	865.874	2.148.467	3.049.011	2.895.815
CREANCES EN SOUFFRANCE				2.438.913	2.438.913	2.437.053
TOTAL	2.853.327	3.447.728	51.764.584	38.201.194	96.266.834	90.265.254

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

	ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	EMETTEURS PUBLICS	EMETTEURS PRIVÉS		30.06.22	31.12.21
			financiers	non financiers		
TITRES COTES	-	**11.405.767**	**1.997.187**	**243.313**	**13.646.267**	**12.928.376**
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	11.405.767	-	-	11.405.767	9.343.960
Obligations	-		-	202.199	202.199	128.184
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	
Titres de propriété		-	1.997.187	41.114	2.038.301	3.456.232
TITRES NON COTES	-					-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance	-					-
Titres de propriété						
TOTAL	-	11.405.767	1.997.187	243.313	13.646.267	12.928.376

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	**3.866.137**	**3.866.137**	**3.866.137**	-	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	1.934.985	1.934.985	1.934.985	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	1.931.152	1.931.152	1.931.152	-	-	-
TITRES DE PLACEMENT	**6.341.438**	**6.316.554**	**6.033.080**	**15.298**	**40.177**	**40.177**
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	6.009.950	6.005.369	5.722.500	11.257	15.837	15.837
Obligations	222.500	200.605	200.000	605	22.500	22.500
Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-
Titres de propriété	108.989	110.580	110.580	3.436	1.840	1.840
TITRES D'INVESTISSEMENT	**3.335.219**	**3.449.439**	**3.274.950**	**164.067**	**49.847**	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.335.219	3.449.439	3.274.950	164.067	49.847	-
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	13.542.795	13.632.130	13.174.167	179.365	90.024	40.177

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	30.06.22	31.12.21
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETES		
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DEBITEURS DIVERS	**514.889**	**495.655**
Sommes dûes par l'Etat	431.481	412.335
Divers autres débiteurs	83.407	83.321
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	**3.001.370**	**2.891.828**
COMPTES DE REGULARISATION	**1.208.320**	**1.489.870**
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES		
TOTAL	4.724.578	4.877.354

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	"Participation au capital en %"	Valeur comptable nette	Provision	Produits inscrits au CPC de l'exercice
SONACOS	Agro Industrie	160.000	0,98%		50	
COMAPRA	Agro Industrie	66.800	0,01%	**-**	8	
SNDE	Agriculture	40.965	0,24%	**-**	100	
SOGETA	Agriculture	-	0,00%	**-**	300	
SUNABEL	Agriculture	190.173	0,38%	**311**	-	-
SOCIETE LAITIERE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50.000	0,39%	**-**	197	
FRUMAT	Agro Industrie	-	0,00%	**-**	14.499	
HALIOPOLIS	Agriculture	71.000	20,00%	**14.200**	-	
AGRICULTURE & PECHE				**14.511**	**15.154**	**-**
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125.000	100,00%	**103.027**	21.973	
HOLDAGRO	Agro Industrie	36.376	99,66%	**36.251**	-	
INTERBANK	Service	11.500	18,00%	**1.403**	-	
MAROCLEAR	Service	100.000	1,80%	**1.795**	-	
SWIFT	Service	-	-	**23**	-	
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Service	98.200	10,18%	**10.000**	-	
DAR ADDAMANE	Banque	75.000	0,73%	**548**	-	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40.060	22,18%	**5.442**	3.340	
IGRANE	Fonds d'investissement	24.605	15,87%	**3.905**	-	
REGIONAL GESTION	Société de gestion	1.000	18,00%	**48**	132	
FONDS D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	150.000	7,17%	**5.556**	5.194	
FIROGEST	Société de gestion	2.000	12,50%	**250**	-	
TARGA	Fonds d'investissement	7.500	99,99%	**1.614**	5.886	
FINEA	Nantissement de marchés	300.000	0,22%	**560**	-	-
SMAEX	Assurance	50.000	0,48%	**356**	-	
CAM LEASING	Crédit à la consommation	100.000	100,00%	**100.000**		
AL FILAHI CASH	Gestion d'actif	23.750	100,00%	**23.750**	-	
CAM COURTAGE	Courtier en assurance	100	100,00%	**100**	-	2 648
MSIN	Société de bourse	10.000	80,00%	**15.410**	-	8 000
MSIN GESTION	Société de gestion	5.000	30,00%	**385**	1.115	
SGFG	Gestion de Fonds	3.380	5,88%	**59**	-	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387.518	3,00%	**11.765**	-	301
AL AKHDAR BANK	banque participative	400.000	51,00%	**204.000**	-	
AFREXIMBANK	Banque	47.500.000	0,06%	**4.727**	-	310
AMIFA	Micro finances	47.011	40,00%	**18.228**	-	
BANQUE, FINANCE & SERVICES				**549.204**	**37.638**	**11.259**
SONADAC	Aménagement	589.904	2,81%	**15.208**	1.357	
GCAMDOC	Gestion d'archive	10.000	100,00%	**3.905**	6.095	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31.000	1,61%	**500**	-	
Sté developpement local à rabat	Développement Local			**450**		
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537.000	12,64%	**67.879**		2 396
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI			**1.390.000**		
DIVERS		120	100,00%	**320**		-
DIVERS				**1.478.262**	7.452	2.396
DOTATIONS DIVERSES				**302.245**	65.018	
TOTAL				**2.344.223**	**125.261**	**13.655**

CRÉANCES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

CRÉANCES	MONTANT				Dont Entreprises liées et Apparenté	
	30.06.22			31.12.21	30.06.22	31.12.21
	Brut	Prov.	Net	Net	Net	Net
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés	280	-	280	280	280	280
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL	280	-	280	280	280	280

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ ou provisions au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	947.629	14.327			961.956	497.119	18.973	1.711	514.381	447.575
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170			8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement										
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	927.480	14.327			941.807	488.949	18.973	1.711	506.211	435.596
- Immobilisations incorporelles hors exploitation										
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8.747.331	932.975	319.008		9.361.298	2.272.630	97.764	39.498	2.330.896	7.030.402
- Immeubles d'exploitation	3.014.202	71.096	32.277	832.710	3.885.731	261.450	14.752		276.203	3.609.528
- Mobilier et matériel d'exploitation	934.915	12.074	35.558		911.431	802.119	19.247	35.558	785.807	125.623
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.210.587	26.894			1.237.480	899.122	35.378		934.500	302.980
- Immobilisations corporelles hors exploitation	3.585.552	576.708	251.008	832.710	3.078.542	309.939	28.387	3.940	334.385	2.744.156
- Immobilisations en cours	2.075	246.203	165		248.114					248.114
TOTAL	9.694.960	947.302	319.008		10.323.254	2.769.749	116.736	41.209	2.845.276	7.477.977

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	30.06.22	31.12.21
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		278.810	603.449	-	882.259	1.679.958
VALEURS DONNEES EN PENSION	7.702.283	722.691	-	-	8.424.974	5.036.244
Au jour le jour	-	-	-		-	-
A terme	7.702.283	722.691	-		8.424.974	5.036.244
EMPRUNTS DE TRESORERIE	4.017.000	3.639.772	1.060.000	-	8.716.772	5.470.408
Au jour le jour		507.695		-	507.695	
A terme	4.017.000	3.132.077	1.060.000		8.209.077	5.470.408
EMPRUNTS FINANCIERS				3.058.557	3.058.557	1.055.504
AUTRES DETTES		31.496	128		31.624	20.914
INTERETS COURUS A PAYER	28.101	1.491	17.413	2.763	49.769	43.516
TOTAL	11.747.384	4.674.261	1.680.990	3.061.320	21.163.955	13.306.545

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

	Secteur public	Secteur privé			30.06.22	31.12.21
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	10.748.392	1.880.031	9.318.376	27.651.142	49.597.941	47.755.678
COMPTE D'EPARGNE				13.991.250	13.991.250	13.996.874
DEPOTS A TERME	5.099.539	1.923.825	12.489.513	4.602.487	24.115.364	25.829.033
EMPRUNT FINANCIER	584.594				584.594	228.041
AUTRES COMPTES CREDITEURS	161.864	174.245	1.502.229	738.459	2.576.798	2.483.760
INTERETS COURUS A PAYER				374.769	374.769	409.188
TOTAL	16.594.389	3.978.101	23.310.118	47.358.108	91.240.716	90.702.574

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

	30.06.22	31.12.21
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPERATIONS DIVERSES SUR TITRES	403.872	-
CREDITEURS DIVERS	325.130	318.534
Sommes dûes à l'Etat	200.896	202.910
Sommes dûes aux organismes de prévoyance	52.400	55.080
Sommes diverses dûes au actionnaires et associés	12.568	12.568
Fournisseurs de biens et services	47.444	47.232
Divers autres créditeurs	11.822	743
COMPTES DE REGULARISATION	929.351	804.332
CREANCES EN SOUFFRANCE SUR OPERATIONS DIVERSES	-	
TOTAL	1.658.353	1.122.866

PROVISIONS

en milliers de dh

	31.12.2021	Dotations	Reprises	Autres variations	30.06.2022
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	6.693.608	480.109	150.652	-	7.023.065
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	6.062.999	449.920	110.719	-	6.402.200
Titres de placement	26.630	24.656	11.109	-	40.177
Titres de participation et emplois assimilés	152.030	1.795	28.563	-	125.261
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Valeurs & emplois assimilés	74.638	-	261	-	74.377
Autres actifs	377.312	3.739	-	-	381.050
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	2.091.795	70.581	104.145	-65.698	1.992.534
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	8.000	-	-	-	8.000
Provisions pour risques de change	16.681	-	-	-	16.681
Provisions pour risques généraux	1.480.000	-	89.000	-37.000	1.354.000
Provisions pour autres risques et charges	587.114	70.581	15.145	-28.698	613.853
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	8.785.403	550.691	254.797	-65.698	9.015.598

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFÉCTES ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

	30.06.22	31.12.21
Subventions d'investissement	3.578	3.578
Subvention KFW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions recues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	3.578	3.578
TOTAL	7.157	7.157

DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaleur en KDH)	Montant N (en contrevaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaleur en KDH)
MAD	210.500		7 ANS		210.500	-			
MAD	3.239.500		10 ANS		3.239.500	73.500			
MAD	1.050.000		Perpetuelles	Perpetuelles	1.050.000	50.000			
TOTAL	4.500.000				4.500.000	123.500			

CAPITAUX PROPRES

en milliers de dh

	31.12.21	Affectation du résultat	Autres variations	30.06.22
Ecarts de réévaluation	-	-	-	-
Réserves et primes liées au capital	3.391.045	340.942	-	3.731.987
Réserve légale	111.281	17.047		128.328
Autres réserves	1.836.644	323.895		2.160.540
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1.443.120	-	-	1.443.120
Capital	4.227.677	-	-	4.227.677
Capital appelé	4.227.677	-	-	4.227.677
Capital non appelé	-		-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	-	-		-
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Dividendes distribués		-		
Résultat net de l'exercice (+/-)	340.942	-340.942	232.933	232.933
TOTAL	7.959.664	-0	232.933	8.192.597

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

	30.06.22	31.12.21
OPERATIONS DE CHANGE A TERME	14.554.013	11.041.074
Devises à recevoir	2.549.689	2.859.345
Dirhams à livrer	1.851.325	1.240.090
Devises à livrer	5.459.866	4.284.316
Dirhams à recevoir	4.693.134	2.657.323
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	14.554.013	11.041.074

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	32.177	99.569	108.233	23.513
B. T.V.A. Récupérable	16.534	95.385	91.597	20.322
sur charge	9.394	64.954	61.672	12.676
sur immobilisations	7.140	30.430	29.924	7.646
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A-B)	15.643	4.185	16.636	3.191

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

en milliers de dh

	30.06.22	31.12.21
Engagements de financement et de garantie donnés	**14.117.576**	**13.949.703**
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	87.296	132.475
Engagements de financement en faveur de la clientèle	9.929.843	9.026.661
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	531.672	527.316
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	3.568.765	4.263.251
Engagements de financement et de garantie reçus	**6.676.028**	**5.927.382**
Engagements de financement et de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	105.631	105.165
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	6.570.397	5.822.217
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-

MARGE D'INTÉRÊT

en milliers de dh

	30.06.22	30.06.21
INTERETS PERCUS	**2.738.468**	**2.527.392**
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	13.947	14.204
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.599.193	2.408.354
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	125.328	104.834
INTERETS SERVIS	**894.352**	**880.841**
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	223.514	209.573
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	575.672	565.310
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	95.166	105.958
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTERET	1.844.116	1.646.551

VALEURS ET SURETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons duTrésor et valeurs assimilées	2.460.698		
Autres titres			
Hypothèques			
TOTAL	2.460.698		

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8.429 974		
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles	4.017.000		
TOTAL	12.446.974		

VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

en milliers de dh

	30.06.22	31.12.21
ACTIF :	**9.172.919**	**4.523.311**
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	375.889	71.553
Créances sur les établissements de crédit et assimilés.	796.080	594.984
Prêts de tresorerie	-	105.165
Créances sur la clientèle	7.452.635	3.195.983
Titres de transaction et de placement et invest	493.275	478.430
Autres actifs	55.040	59.048
Titres de participation et emplois assimilés		18.148
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	**9.172.919**	**4.523.311**
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.065.172	1.630.681
Dépôts de la clientèle	930.123	999.639
Emprunts de trésorerie à terme	-	-
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	3.177.625	1.892.991
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subdordonnées	-	-
HORS BILAN :		
Engagements donnés	2.446.745	1.775.012
Engagements reçus	105.631	105.165
Autres cautions & garanties données d'ordre établissement de crédit & assimilés	531.672	527.316

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations d'exploitation	303.830	35.558	268.272	33.327	1.089	11.277
Immobilisations hors exploitation	15.178	3.940	11.238			-
	319.008	39.498	279.510	33.327	1.089	11.277

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

en milliers de dh

	30.06.22	30.06.21
Titres de participations & titres de placement	26.232	28.091
TOTAL	26.232	28.091

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

en milliers de dh

	30.06.22	30.06.21
PRODUITS	258.709	277.190
Gains sur les titres de transaction	105.697	136.091
Plus value de cession sur titres de placement	5.957	22.181
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	11.109	23.502
Gains sur les produits dérivés	-	-
Gains sur les opérations de change	135.945	95.416
CHARGES	256.317	55.473
Pertes sur les titres de transaction	113.719	29.487
Moins value de cession sur titres de placement	48.230	6.520
Etalement de la prime d'investissement / placement		
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement	24.656	14.166
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change	69.713	5.300
Diverses autres charges bancaires		
RESULTAT	2.392	221.717

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh

	30.06.22	30.06.21
CHARGES DE PERSONNEL	531.033	531.955
Dont salaires & appointements	52.416	51.850
Dont charges d'assurances sociales	40.850	41.139
Dont charges de retraite	51.211	52.094
Dont charges de formation	8.667	8.970
Dont autres charges de personnel	377.889	377.902
ÎMPOTS ET TAXES	21.115	19.430
Taxes urbaines & taxes d'élidité	4.429	4.153
Patente	12.803	11.947
Autres impôts & taxes	3.883	3.329
CHARGES EXTERNES	309.839	296.788
Loyers de crédit-bail et de location	83.874	69.240
Frais d'entretien et de réparation	67.989	67.052
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	16.063	15.899
Transports et déplacements	18.236	17.464
Publicité,publications et relations publiques	27.139	26.538
Autres charges externes	96.538	100.595
AUTRES CHARGES GÉNÉRALE D'EXPLOITATION	28.184	21.941
DOTATIONS AUX AMORTISS. ET AUX PROVISIONS DES IMMOB. INCORPORELLES ET CORPORELLES	94.498	85.601
TOTAL DES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	984.669	955.714

COMMISSIONS

en milliers de dh

	30.06.22	30.06.21
COMMISSIONS PERCUES :	324.798	300.337
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle	29.945	31.634
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	3.934	1.130
Commissions sur fonctionnement de compte	100.839	96.435
sur moyens de paiement	151.123	125.070
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	38.957	46.068
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSEES	8.016	5.050
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service		
Sur achats et cessions de titres	8.016	5.050

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	30.06.22	31.12.21	30.06.22	31.12.21
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2.137	2.162	800.275	1.103.657
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	58	80	1.676.921	1.586.980
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	3	3	1.344.883	1.126.000
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	30.06.22	30.06.21
Produit Net Bancaire	2.043.644	2.038.878
Résultat Brut d'exploitation	1.071.121	1.094.943
Résulat avant impôt	306.009	271.706

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

en milliers de dh

	Montants		Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats	
Décision de l'assemblée Générale du 22 Juin 2022			
Report à nouveau		Réserve légale	17.047
Résultats nets en instance d'affectation		Autres réserves	323.895
Résultat net de l'exercice	340.942	Dividendes	
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau	
Autres prélèvements		Résultats nets en instance d'affectation	
TOTAL A	340.942	TOTAL B	340.942

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

en milliers de dh

	30.06.22	30.06.21
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
AUTRES PRODUITS BANCAIRES	272.072	285.004
Gains sur titres de transaction	105.697	136.091
Plus-values de cession sur titres de placement	5.957	22.181
Produits sur opérations de change	135.945	95.416
Divers autres produits bancaires	13.363	7.814
Reprises de provision sur depreciations des titres de placement	11.109	23.502
AUTRES CHARGES BANCAIRES	393.629	189.471
Charges sur titres de transactions	113.719	29.487
Charges sur emprunts de titres	-	
Charges sur moyens de paiement	-	
Cotisation au fonds de garantie	71.806	63.325
Charges opération de change	69.713	5.300
Moins values sur cession de titres	48.230	6.520
Autres charges	65.506	70.672
Provisions sur titres	24.656	14.166
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	84.889	55.473
Dont plus values de cession d'immobilisation	81.100	51.632
Dont subventions reçues	-	
Dont autres produits non bancaires	3.789	3.841
CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	99.511	45.984
Charges sur valeurs et emplois divers	34.580	35.509
Autres charges non bancaires	64.931	10.475
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	963.095	1.060.171
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	266.115	303.748
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	573	157
Charges non Courantes	41.937	64.681

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

en milliers de dh

	30.06.22	30.06.21
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	347.372	336.230
Réintégrations fiscales	11.424	9.165
Déductions fiscales	119.932	157.323
Résultat courant théoriquement imposable	238.865	188.071
Impôt théorique sur résultat courant	88.380	69.586
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	150.485	118.485

PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

en milliers de dh

I - RESULTAT NET COMPTABLE	306.009	
. Bénéfice net	306.009	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	11.424	
III - DEDUCTIONS FISCALES		119.932
IV - RESULTAT BRUT FISCAL		
. Bénéfice brut		197.501
. Déficit brut fiscal		
. Cumul des amortissements différés imputés		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES		
VI - RESULTAT NET FISCAL		197.501
. Bénéfice net fiscal		
. Déficit net fiscal		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture (1)	30/06/2022
- Date d'établissement des états de synthèse (2)	23/09/2022

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS	
DATES	NÉANT
	NÉANT

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers de dh

Montant du capital : Montant du capital social souscrit et non appelé	4.227.677
Valeur nominale des titres	100

Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
	Exercice précedent	Exercice actuel	
ETAT MAROCAIN	31.780.465	31.780.465	**75,2%**
MAMDA	3.134.311	3.134.311	**7,4%**
MCMA	3.134.311	3.134.311	**7,4%**
CDG	4.227.678	4.227.678	**10%**
TOTAL	42.276.765	42.276.765	100%

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

en milliers de dh

	30.06.22	30.06.21	30.06.20
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	**12.831.837**	**12.486.380**	**11.997.637**
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	2.043.644	2.038.878	1.986.778
Résultat avant impôts	306.009	271.706	224.838
Impôts sur les résultats	73.075	45.712	74.450
Bénéfices distribués	–		
Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	3.964.921	3.617.038	3.333.169
RESULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	5,51	5,35	3,56
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	531.033	531.955	532.472
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.882	3.846	3.951

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

en milliers de dh

Nature	Date souscription	Date échéance	Maturite	Taux	principal	" Intérêts Courus "	Total
CDN	14/04/2022	14/07/2022	13 SEMAINES	1,73	100.000	370	100.370
CDN	14/04/2022	13/01/2023	9 MOIS	1,86	205.000	816	205.816
CDN	15/10/2020	15/10/2022	2 ANS	2,40	200.000	3.440	203.440
CDN	18/01/2022	18/01/2022	2 ANS	2,27	112.000	1.151	113.151
CDN	18/01/2022	19/07/2022	26 SEMAINES	1,75	100.000	792	100.792
CDN	18/01/2022	18/01/2022	5 ANS	2,66	210.000	2.529	212.529
CDN	16/02/2022	16/02/2022	2 ANS	2,08	90.000	697	90.697
CDN	16/02/2022	16/02/2022	5 ANS	2,48	260.000	2.400	262.400
CDN	19/02/2022	21/02/2022	2 ANS	2,08	100.000	757	100.757
CDN	19/02/2022	21/02/2022	7 ANS	2,77	50.000	504	50.504
CDN	23/03/2022	23/03/2022	2 ANS	2,06	142.500	807	143.307
CDN	01/04/2022	01/04/2022	2 ANS	2,08	260.000	1.352	261.352
CDN	12/04/2022	12/04/2022	2 ANS	2,13	200.000	935	200.935
CDN	15/04/2022	15/04/2022	2 ANS	2,10	100.000	443	100.443
CDN	04/08/2022	04/08/2022	2 ANS	2,12	100.000	1.943	101.943
CDN	06/08/2022	04/08/2022	2 ANS	2,11	210.000	4.037	214.037
CDN	06/08/2022	04/08/2022	52 SEMAINES	1,88	110.000	1.884	111.884
CDN	21/09/2022	05/09/2022	2 ANS	2,09	150.000	2.456	152.456
CDN	21/09/2022	05/09/2022	52 SEMAINES	1,85	115.000	1.667	116.667
CDN	22/02/2022	22/02/2023	2 ANS	2,13	378.000	2.863	380.863
CDN	22/02/2022	23/08/2022	26 SEMAINES	1,76	20.000	125	20.125
CDN	22/02/2022	21/02/2023	52 SEMAINES	1,94	65.000	448	65.448
CDN	22/03/2022	22/03/2023	2 ANS	2,15	20.000	119	20.119
CDN	22/03/2022	20/09/2022	26 SEMAINES	1,77	150.000	738	150.738
CDN	22/03/2022	21/03/2023	52 SEMAINES	1,94	45.000	243	45.243
CDN	09/05/2022	09/05/2023	2 ANS	2,17	40.000	125	40.125
CDN	09/05/2022	07/11/2022	26 SEMAINES	1,79	40.000	103	40.103
CDN	09/05/2022	08/05/2023	52 SEMAINES	1,96	30.000	85	30.085
CDN	27/05/2022	29/05/2023	2 ANS	2,32	100.000	219	100.219
CDN	15/02/2022	16/08/2022	26 SEMAINES	1,77	45.000	299	45.299
CDN	15/02/2022	14/02/2023	52 SEMAINES	1,95	470.000	3.437	473.437
CDN	14/11/2019	15/11/2022	5 ANS	3,00	267.000	5.073	272.073
CDN	15/11/2022	15/11/2022	5 ANS	2,50	50.000	788	50.788
CDN	21/10/2022	20/10/2022	52 SEMAINES	1,86	102.000	1.328	103.328
CDN	14/03/2022	13/03/2023	52 SEMAINES	1,91	130.000	745	130.745
CDN	19/04/2017	19/04/2022	7 ANS	3,71	500.000	3.710	503.710
CDN	12/06/2020	10/06/2022	7 ANS	3,40	500.000	850	500.850
CDN	15/06/2020	15/06/2022	7 ANS	3,40	300.000	425	300.425
CDN	17/06/2020	17/06/2022	7 ANS	3,40	200.000	246	200.246
CDN	11/11/2022	11/11/2022	7 ANS	2,79	200.000	3.581	203.581

PASSIF ÉVENTUEL (B32 BIS)

"Conformément à législation fiscale en vigueur, les excercices clos 2018, 2019 & 2020 & 2021 ne sont pas pas prescrits. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR) ainsi que les déclarations sociales de la CNSS peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration et de rappel éventuels d'impôts et taxes. Au Titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie des rôles peuvent faire l'objet de révision "

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

en milliers de dh

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS & ASSIMILÉS	-	-	-	-	-	-	-	0
PRÊTS FINANCIER	1 524	-	-	-	-	599 510	-	601.034
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	5 567 546	3 847 901	4 512 131	4 028 918	18 362 523	11 468 226	20 094 120	67.881.365
TITRES DE CRÉANCE	10 207 576	-			1 358 539	474 713	1 501 967	13.542.795
CRÉANCES SUBORDONNES					280			280
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS	-	-	-	158 642	286 180	450 720	-	895.542
TOTAL EMPLOIS	15 776 646	3 847 901	4 512 131	4 187 560	20 007 522	12 993 169	21 596 087	82 921 016

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 < Durée ≤ 3	3 < Durée ≤ 6	6 < Durée ≤ 12	1 < Durée ≤ 2	2 < Durée ≤ 5	Durée > 5	
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	8 856 151	4 667 901	1 380 000	1 730 000	-	-	-	16.634.052
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	-	2 096 103	962 453	-	-	3.058.556
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	2 663 862	7 665 353	7 266 004	5 598 561	1 491 675	14 502	-	24.699.957
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	200 000	440 000	342 000	1 949 500	1 498 000	1 787 000	250 000	6.466.500
DETTES SUBORDONNÉES	-	-	140 500	-	920 000	1 289 500	2 150 000	4.500.000
TOTAL RESSOURCES	11 720 013	12 773 254	9 128 504	11 374 164	4 872 128	3 091 002	2 400 000	55 359 065

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

en milliers de dh

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
5	8.474.492	5.651.302	2.757.986	65.204

ACTIFS A RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brut	8.869.908	6.410.251
Watchlist	3.256.094	730.298

EFFECTIF

en nombre

	30.06.22	31.12.21
Effectifs rémunérés	3.898	3.865
Effectifs utilisés	3.898	3.865
Effectifs équivalent plein temps	3.898	3.865
Cadres équivalent plein temps	2.559	2.567
Employés équivalent plein temps	1.339	1.298
Dont effectifs employés à l'étranger		

RÉSEAU

en nombre

	30.06.22	31.12.21
Guichets permanents	490	490
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	608	601
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

en nombre

	30.06.22	31.12.21
Comptes courants	192.752	174.258
Comptes chèques (hors MRE)	469.928	463.685
Comptes MRE	13.527	13.500
Comptes d'épargne	783.044	770.347
Comptes à terme et bons de caisse	3.282	3.288
TOTAL	1.462.533	1.425.078

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 30/06/2022 :

en milliers de dh

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux en vigueur
2015	140.500		7 ANS	4,42% (fixe)
2015	759.500		10 ANS	4,8% (fixe)
2016	70.000		7 ANS	4,11% (fixe)
2016	180.000		10 ANS	2,75% (variable)
2016	350.000		10 ANS	4,43% (fixe)
2017	1.000.000		10 ANS	4,22% (fixe)
2018	500.000		10 ANS	4,10 % (fixe)
2019	450.000		10 ANS	3,71% (fixe)
2019	631.600		PERPETUELLE	5,78% (variable)
2019	218.400		PERPETUELLE	4,36% (variable)
2020	140.000		PERPETUELLE	4,38% (variable)
2020	60.000		PERPETUELLE	5,44% (variable)

FONDS PROPRES

en milliers de dh

	30.06.22	31.12.21
FONDS PROPRES	12.221.216	12.125.464
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	8.825.615	8.596.407
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	7.815.615	7.586.407
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	5.670.797	5.670.797
-Instruments de fonds propres de base versés	4.227.677	4.227.677
-Prime d'émission	1.443.120	1.443.120
Résultats non distribués	2.395.097	2.177.586
Autres réserves	128.328	111.281
Autres immobilisations incorporelles	-378.607	-373.257
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1	–	–
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres	–	–
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	1.010.000	1.010.000
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3.395.600	3.529.057
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	2.803.467	2.820.154
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	592.133	708.903
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres	–	–
Eléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire	–	–
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-378.607	-373.257
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1	–	–
Elément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1	–	–
Elément à déduire à raison de 50% des fonds propres de cathegorie2 (T2)	–	–
TOTAL RISQUES	7.687.941	7.418.214
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	6.904.836	6.607.772
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	178.089	218.694
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	605.016	591.748
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	9,18%	9,27%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	12,72%	13,08%

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENTS

en milliers de dh

Ventilation des risques		30.06.22		31.12.21	
		"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	"Risque net pondéré (après ARC)"
Risque de crédit	Souverains	16.728.025	237.524	14.425.244	-
	ECA	3.548.281	1.670.827	5.891.981	2.086.322
	Entreprises	77.245.850	46.079.188	70.079.348	44.677.891
	Clientèle de détail	37.732.907	21.467.090	38.267.675	21.910.664
	autre actif	22.673.084	16.854.375	19.487.051	13.925.221
	TOTAL	157.928.147	86.309.003	148.151.299	82.600.098
Risque de marche (risque de change)			2.226.113		2.733.675
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)			7.562.703		7.396.850

AUTRES ÉTATS

ETAT	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Dérogations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'Evaluation de l'Adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités.

De même, les reportings issus de ICAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.

Fidaroc Grant Thornton
L'instinct de la croissance
7, Boulevard Driss Slaoui
Casablanca
Maroc

CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM)
ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2022

COOPERS AUDIT
83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

En application des dispositions du Dahir n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2022. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 12 831 837 dont un bénéfice net de KMAD 232 933, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque. Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le directoire le 23 septembre 2022, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A. (CAM) arrêtés au 30 juin 2022, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 28 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON Membre Réseau Grant Thornton International 7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca Tél : 05 22 54 48 00 - Fax : 05 22 29 56 70
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A
COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34
Abdelaziz ALMECHATT
Associé